



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1892

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. DUFLOS

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1894

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1892

(41^e Année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France et d'Algérie pour l'année 1892.

Les mouvements de la population dans l'ensemble des établissements ont atteint les chiffres ci-après :

Effectif au 31 décembre 1891 :

Maisons de longues peines	France....	Hommes .	10.054	} 11.493	} 12.970
		Femmes..	1.439		
	Algérie ...	Hommes .	1.435	} 1.477	
		Femmes..	42		
Maisons de courtes peines	France....	Hommes .	20.336	} 23.674	} 27.454
		Femmes..	3.338		
	Algérie ...	Hommes .	3.677	} 3.780	
		Femmes..	103		
Établissements d'éducation correctionnelle	Garçons.....	5.299	} 6.434		
	Filles.....	1.135			
Chambres et dépôts de sûreté.....					58
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation..					253
<i>A reporter (ensemble)</i>					47.169

Report..... 47.169

Entrées pendant l'année 1892 :

Maisons de longues peines.	France.	Hommes	5.274	5.886	6.722
		Femmes	612		
	Algérie.	Hommes	819	836	
		Femmes	17		
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	254.287	327.915	374.472
		Femmes	73.628		
	Algérie.	Hommes	45.528	46.557	469.502
		Femmes	1.029		
Établissements d'éducation correctionnelle		Garçons.....	1.707	2.254	
		Filles.....	547		
Chambres et dépôts de sûreté.....				85.110	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....				944	
Ensemble.....					516.671

Sorties pendant l'année 1892 :

Maisons de longues peines.	France.	Hommes	4.850	5.499	6.216
		Femmes	649		
	Algérie.	Hommes	702	717	
		Femmes	15		
Maisons de courtes peines.	France.	Hommes	253.966	327.464	373.475
		Femmes	73.498		
	Algérie.	Hommes	44.962	46.011	468.007
		Femmes	1.049		
Établissements d'éducation correctionnelle		Garçons.....	1.637	2.218	
		Filles.....	581		
Chambres et dépôts de sûreté.....				85.121	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation.....				977	
Effectif au 31 décembre 1892....					48.664

Cette population de 48.664 détenus se trouvait répartie ainsi qu'il suit au 31 décembre 1892 :

Condamnés à longues peines	France...	Hommes .	10.478	11.880	13.476
		Femmes..	1.402		
	Algérie...	Hommes .	1.552	1.596	
		Femmes..	44		
Courtes peines	France...	Hommes .	20.657	24.125	28.451
		Femmes..	3.468		
	Algérie...	Hommes .	4.243	4.326	
		Femmes..	83		
Établissements d'éducation correctionnelle.		Garçons.....	5.369	6.470	
		Filles.....	1.101		
Chambres et dépôts de sûreté.....				47	
Dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation..				220	
Total égal.....					48.664

Le total des journées de détention a été de 17.081.391 et la moyenne de la population de 46.680.

Quatre-vingt-deux tableaux présentent, sous des points de vue divers, les éléments dont se compose l'effectif des 48.664 détenus sus-indiqué, sa répartition entre les établissements de toutes catégories, la cause des entrées et celle des sorties. Ils mentionnent les faits accomplis pendant l'année 1892 en ce qui concerne la discipline, l'instruction, l'état sanitaire, le travail et le pécule.

Ces tableaux correspondent aux diverses branches du service pénitentiaire, savoir :

Les transfèrements, les maisons centrales et pénitenciers agricoles, les établissements d'éducation correctionnelle, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les chambres et dépôts de sûreté, le dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation, et la composition du personnel administratif et de surveillance.

Les développements qui suivent résumant et expliquent les indications consignées dans les tableaux.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I^{bis}.)

L'examen des tableaux I et I^{bis} fournit relativement aux opérations des transfèrements, pendant l'année 1892, les indications suivantes :

Hommes et jeunes garçons transférés.	22.248	contre	22.175	en 1891
Femmes et jeunes filles transférées.	3.568	—	4.296	—
Ensemble	25.816	contre	26.471	en 1891

Les opérations de l'année 1892 présentent donc, d'une part, augmentation de 73 transfèrements pour le sexe masculin; d'autre part, diminution de 628 transfèrements pour le sexe féminin; et pour l'ensemble des opérations du service, une diminution de 655 transfèrements par rapport à l'année 1891.

Les transférés ont reçu, en 1892, les destinations ci-après :

	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles
Condamnés à la relégation.....	653	»
Condamnés aux travaux forcés, transférés dans les dépôts.....	1.205	»
Condamnées transférées aux colonies (port d'embarquement).....	»	78
Condamnés aux travaux forcés, à la détention, à la réclusion, à l'emprisonnement de plus d'un an, transférés à destination.....	4.925	568

Transférés d'une prison départementale

dans une	}	pour centralisation au chef-lieu du département.....	5.427	1.829
autre		revenant d'appel, reconduits dans les départements d'origine.....	1.977	280
prison dé-		pour les rapprocher de leur destination définitive.....	387	»
partementale		pour divers motifs.....	246	»
		dans les asiles d'aliénés.....	2	»
<i>A reporter.....</i>			14.822	2.755

	Hommes et jeunes garçons	Femmes et jeunes filles
<i>Report</i>	14.822	2.755
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale</i>		
dans un autre dépôt, une autre maison centrale ou un pénitencier agricole.....	72	»
dans une prison } pour divers motifs.....	148	»
départementale } pour y subir leur peine.....	»	7
dans les asiles d'aliénés.....	23	»
Étrangers expulsés transférés aux frontières....	4.329	428
<i>Condamnés libérés transférés</i>		
dans les dépôts de meadicité.....	1.070	106
dans leurs foyers.....	3	»
<i>Jeunes détenus transférés</i>		
du lieu du jugement à leur destination légale...	1.551	»
d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.....	3	259
Condamnés transférés aux frais des ministères de la justice, de la marine et de la guerre.....	227	13
Totaux.....	22.248	3.568
Total général.....	25.816	

Les départements qui ont fourni le plus fort contingent aux voitures cellulaires sont :

La Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme et Alpes-Maritimes.

Ceux qui en ont fourni le moins :

La Lozère, l'Ariège, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Cantal et Basses-Alpes.

En 1891, le service des transfèrements avait nécessité la mise en circulation de 131 voitures. Ces voitures avaient parcouru 826.955 kilomètres.

En 1892, 137 voitures ont circulé sur un parcours total de 880.798 kilomètres.

(Tableau II.)

Les nationalités qui ont fourni les plus forts contingents d'expulsés sont :

Italie.....	1.704	contre	1.390	en	1891
Belgique.....	1.628	—	1.442	—	
Allemagne.....	656	—	569	—	

Il y a eu, en 1892, pour l'ensemble des nationalités, 4.757 expulsions au lieu de 4.356 en 1891 ; soit une augmentation de 401 par rapport à l'année précédente.

Les départements qui comptent le plus grand nombre d'expulsés sont, comme les années précédentes, la Seine et les départements du Nord, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et de Savoie.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

FRANCE

Mouvement des entrées et des sorties (Tableau I).

HOMMES

Les maisons centrales de force et de correction affectées aux hommes sont, en France, au nombre de quatorze :

Albertville (Savoie); — Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Embrun (Hautes-Alpes); — Eysses (Lot-et-Garonne); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Gaillon (Eure); — Landerneau (Finistère); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — Thouars (Deux-Sèvres).

Il y a en outre pour les condamnés de longues peines deux pénitenciers agricoles: Castelluccio et Chiavari situés en Corse.

La population totale que renfermaient ces établissements le 31 décembre 1891, était de	10.054
Le nombre des entrées, en 1892, a été de	5.274
Ensemble	15.328
Celui des sorties, de	4.850
La population au 31 décembre 1892, se chiffrait à	10.478

Les journées de détention formant un total de 3.788.852, la population moyenne ressort à 10.353.

FEMMES

La population des trois établissements de longues peines affectés aux femmes, à savoir: Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — Rennes (Ille-et-Vilaine),

Était, au 31 décembre 1891, de	1.439
Le nombre des entrées a été de	612
Ensemble	2.051
Celui des sorties, de	649
La population, au 31 décembre 1892, était donc réduite à	1.402

Le total des journées de détention étant de 519.434, la population moyenne ressort à 1.419.

La comparaison entre les nombres afférents aux deux années 1891 et 1892 accuse, par rapport à l'année précédente:

Augmentation de population de 424 hommes; et diminution de 37 unités pour le sexe féminin.

Suivant l'importance de leur effectif moyen en 1892, les maisons centrales et les pénitenciers se classent de la manière suivante:

	EFFECTIF MOYEN en 1892.	POPULATION MOYENNE en 1891.	PLACES RÉELLES
Clairvaux.....	1.185	1.205	1.700
Poissy.....	1.084	894	1.000
Fontevrault.....	927	895	1.480
Beaulieu.....	744	855	850
Chiavari (pénitencier).....	695	667	1.000
Loos.....	690	670	1.200
Gaillon.....	686	709	800
Melun.....	665	604	664
Nîmes.....	632	653	1.167
Riom.....	626	612	550
Rennes (femmes).....	599	616	900
Landerneau.....	564	522	570
Thouars.....	561	607	650
Clermont (femmes).....	535	522	745
Eysses.....	465	514	1.108
Embrun.....	340	331	600
Montpellier (femmes).....	285	240	505
Albertville.....	265	250	500
Castelluccio (pénitencier).....	223	205	500

Le service de l'Algérie : Berrouaghia et Lambèse pour les hommes ; Le Lazaret, pour les femmes, fera l'objet d'un chapitre spécial, *in fine*.

*Répartition de la population
suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).*

Juridictions.

HOMMES ET FEMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, on comptait au 31 décembre 1892 :

5.429 individus, soit 51,82 p. 100 jugés par les cours d'assises.
4.388 — — 41,88 — — tribunaux correctionnels.
661 — — 6,30 — — militaires.

Les nombres proportionnels ressortaient, en 1891, à :

51,06 p. 100 pour les cours d'assises ;
41,99 — — pour les tribunaux correctionnels ;
6,95 — — militaires.

Les 1.402 femmes détenues au 31 décembre 1892 se répartissent de la manière suivante sous le rapport de la juridiction :

Condamnées par les cours d'assises 995 soit 70,98 p. 100
— — tribunaux correctionnels. 407 — 29,02 —

Les proportions ressortaient en 1891 :

Pour les condamnations prononcées par les cours d'assises, à 68,08 0/0
— — — — tribunaux correc-
tionnels à 31,92

Pénalités.

(Col. 6 à 40). — Sous le rapport de la nature des peines à subir, la population des établissements affectés aux deux sexes était ainsi répartie au 31 décembre 1892 :

	HOMMES		FEMMES	
	1892.	1891.	1892.	1891.
Condamnés aux travaux forcés....	7	7	514	537
— à la détention.....	137	141	»	»
— à la réclusion.....	3,391	3,349	188	185
— à l'emprison ^t correct..	6,943	6,557	700	717
Totaux ..	10,478	10,054	1,402	1,439

La plus forte augmentation porte sur les condamnés correctionnels qui, pour les hommes, est de 386 sur l'année précédente.

D'après la nature de la peine, les hommes étaient répartis :

Travaux forcés.....	0,07	p. 100
Détention.....	1,33	—
Réclusion.....	32,35	—
Emprisonnement.....	66,25	—
	100	»

La population des femmes se décomposait en :

Travaux forcés.....	36,65	p. 100
Réclusion.....	13,40	—
Emprisonnement.....	46,95	—
	100	»

*Nature des crimes ou délits ayant motivé la condamnation.
(Tableau III.)*

HOMMES ET FEMMES

Les crimes et délits qui ont motivé les condamnations présentent peu de variations au regard de l'année 1891.

	1892		1891	
	NOMBRE	PRO- PORTION	NOMBRE	PRO- PORTION
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage.....	3.272	31,22	3.261	32,44
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écritures, suppression d'enfants, complicité d'attentat à la pudeur.....	4.259	40,64	3.942	39,22
3 ^e Catégorie. — Mendicité, faux dans les passeports, vagabondage.....	229	2,18	242	2,41
4 ^e Catégorie. — Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrages à fonctionnaires.....	2.506	23,94	2.409	23,95
5 ^e Catégorie. — Contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpations de fonctions, homicide par imprudence.....	212	2,02	200	1,98
Totaux.....	10.478	100	10.054	100

Le relevé qui suit présente la progression ou la diminution, d'une année sur l'autre, des délits les plus graves.

	1892	contre	1891	en 1891
Vol simple.....	3.863	—	2.663	—
Vol qualifié.....	2.531	—	2.540	—
Attentats à la pudeur.....	877	—	849	—
Coups et blessures.....	582	—	534	—
Escroquerie.....	507	—	502	—
Outrages à fonctionnaires publics.	486	—	489	—
Meurtre.....	383	—	383	—
Abus de confiance.....	319	—	313	—
Fausse monnaie.....	227	—	239	—
Incendie.....	196	—	171	—

Certains autres délits ne sont représentés dans le total de l'effectif que par quelques unités variant de 1 à 3; tels les délits qualifiés atteintes à la liberté du travail — associations de malfaiteurs — dévastations de récoltes — supposition d'enfants.

En résumé: le nombre des condamnés pour vol simple présente une augmentation de 200 par rapport à l'année précédente.

Les attentats à la pudeur, les délits de coups et blessures, les crimes d'incendie et les abus de confiance sont également, en 1892, en plus grande proportion.

Les attentats contre la propriété figurent dans les résultats de l'année 1892 dans une proportion de 56.31 p.100 de l'effectif.

La proportion des condamnés pour attentats contre les personnes atteint, en 1892, 10.50 p.100. Celle des condamnés pour attentats aux mœurs — outrages à la pudeur — excitation à la débauche a été de 9.98 p.100.

En ce qui concerne les femmes, les proportions les plus fortes, dans la criminalité, correspondent aux infanticides, aux avortements, aux attentats à la pudeur.

Le groupement de ces catégories de délits donne, en 1892, une proportion de 31 p.100 de l'effectif. Ce rapport était de 28.40 p.100 l'année précédente.

Par contre, les condamnées pour attentats contre la propriété (vol simple — qualifié — escroquerie — recel) qui figuraient dans la statistique de 1891 pour 35 p.100 représentent, en 1892, 30 p.100 de l'effectif.

Répartition des détenus par département (Tableau IV).

La nomenclature des départements qui entrent pour les chiffres les plus élevés dans la population au 31 décembre 1892 est à peu près la même que celle qui avait été établie en 1891 :

La Seine, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Rhône, l'Ille-et-Vilaine, la Marne et le Calvados se trouvent ici classés d'après leur contingent respectif.

Les modifications les plus importantes s'appliquent au département de la Seine qui, en 1892, a fourni 289 détenus de plus que l'année précédente.

Les condamnés provenant d'Ille-et-Vilaine, de la Marne et du Nord sont également et respectivement en majoration de 42 — 35 et 13 par rapport à l'année 1891.

Le Rhône compte 19 condamnés en moins, la Seine-Inférieure est également en diminution de 10.

Dans les établissements affectés aux femmes, les départements auxquels s'appliquent les nombres les plus élevés, sont : la Seine, le Calvados, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et la Seine-Inférieure.

Outre les individus condamnés en France par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, les maisons centrales renfermaient au 31 décembre 1892, 75 hommes et 2 femmes condamnés hors du territoire métropolitain, savoir :

	HOMMES	FEMMES
Dans les colonies françaises et protectorats.....	57	2
En mer.....	3	»
Principauté de Monaco.....	10	»
Armées en campagne.....	5	»

En 1891, cette partie de l'effectif comprenait 20 hommes et 1 femme.

Condamnés de nationalité étrangère (Tableau V).

HOMMES

Le nombre des étrangers détenus a diminué en 1892.

De 954, au 31 décembre 1891, il était réduit à 943 au 31 décembre suivant.

La plus forte proportion, en ce qui concerne les hommes, s'applique principalement à la Belgique (194); à l'Allemagne (132 détenus).

Par rapport à l'ensemble de la population d'étrangers détenus, les condamnés à l'emprisonnement représentent une proportion

de 66,80 p.100; les réclusionnaires : 30,76 p. 100; les condamnés à la détention : 2,44 p. 100.

FEMMES

Le nombre des détenues étrangères s'est élevé, en 1892, à 76. Il était de 86 l'année précédente.

Les nationalités qui en ont fourni le plus, sont :

l'Allemagne.....	20	contre	24	en 1891
la Belgique.....	18	—	23	—
l'Italie.....	16	—	14	—
la Suisse.....	11	—	10	—

La proportion des condamnées à l'emprisonnement en regard de l'effectif total a été de 67 p. 100; celle des réclusionnaires de 17 p. 100; et celle des condamnées aux travaux forcés 16 p. 100.

Répartition de la population suivant l'âge (Tableau VI).

HOMMES ET FEMMES

Au 31 décembre 1892, les condamnés se répartissaient sous le rapport de l'âge, d'après les indications suivantes :

	HOMMES	FEMMES
De 16 à 20 ans.....	1.138	75
— 20 à 25 —.....	2.124	214
— 25 à 30 —.....	2.323	257
— 30 à 40 —.....	2.682	370
— 40 à 50 —.....	1.373	293
— 50 à 60 —.....	547	158
— 60 à 70 —.....	242	31
70 ans.....	49	4

Comparée à la statistique de l'année précédente la première série a augmenté de 118 pour les hommes. Elle a diminué de 2 pour les femmes.

La seconde série, de 20 à 25 ans, qui fournit généralement 20 p.100 de l'effectif, compte cette année 90 hommes de plus qu'en 1891. Le nombre des femmes est inférieur de 5.

L'augmentation est de 59 hommes dans l'âge de 25 à 30 ans.

Le chiffre des condamnés de l'âge de 30 à 40 fournit invariablement la proportion la plus considérable.

Toutefois, la statistique de 1892 accuse une augmentation extraordinaire parmi les condamnés de 40 à 50 ans. Le chiffre s'en est accru de 99.

Les autres groupes n'offrent pas de différences notables.

État civil. (Tableau VII).

Les célibataires ou veufs sans enfants sont toujours en majorité. Ils ont fourni, en 1892, 269 condamnés de plus qu'en 1891, tandis que les femmes de la même condition d'état civil ont diminué de 19.

Les chiffres suivants représentent le nombre proportionnel des condamnés de chaque classification par rapport à la totalité de l'effectif :

		Hommes		Femmes	
		0/0		0/0	
Célibataires, veufs	{ sans enfants..	64,93	} 69,32	33,80	} 58,93
	{ ayant — ..	4,39		25,18	
Mariés.....	{ avec enfants..	25,53	} 30,68	30,53	} 41,02
	{ sans — ..	5,15		10,49	
		100 »		100 »	

En 1891, les hommes condamnés non mariés représentaient 69.18 p.100 et les femmes 59.40 p.100 de l'effectif.

Les variations d'une année sur l'autre sont insignifiantes. Quoiqu'il en soit, plus des deux tiers des condamnés du sexe masculin et plus de la moitié des condamnées du sexe féminin vivent en dehors des liens du mariage.

Répartition suivant la religion (Tableau VIII).

On comptait au 31 décembre 1892, sur un effectif de 10.478 hommes et 1.402 femmes :

	HOMMES	FEMMES
Catholiques.....	9.189	1.379
Protestants.....	288	19
Mahométants.....	924	»
Israélites.....	49	4
Détenus hommes avaient déclaré n'appartenir à aucun culte.....	28	»

Profession antérieure (Tableau IX).

HOMMES ET FEMMES

L'effectif, au 31 décembre 1892, était réparti, sous le rapport professionnel, en douze groupes ainsi composés :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PRO- PORTION	NOMBRE	PRO- PORTION
		0/0		0/0
Propriétaires rentiers	65	0,62	14	0,99
Professions libérales.....	277	2,64	20	1,42
Employés de banque et de commerce.....	531	5,07	5	0,36
Commerçants fabricants.....	366	3,49	61	4,35
Professions alimentaires.....	369	3,53	12	0,85
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	915	8,73	172	12,17
Industries du bâtiment et du mobilier.....	1.792	17,11	7	0,49
Professions agricoles, journaliers, domestiques.....	5.022	47,94	896	63,17
Professions nomades.....	439	4,19	67	4,77
Militaires et marins.....	230	2,29	»	»
Vagabonds, mendiants.....	99	0,94	67	4,77
Sans profession ni métier.....	362	3,45	81	5,66
Totaux.....	10.478	100 »	1.402	100 »

Certains de ces nombres offrent, avec les résultats consignés dans la statistique de 1891, des différences sensibles sur plusieurs points.

Ainsi les individus dont les travaux se rapportent au sol (professions agricoles, journaliers, domestiques de ferme) qui n'étaient comptés que pour 4.912, figurent aujourd'hui pour 5.022.

Ceux dont les industries se rattachent aux travaux de bâtiment sont également en progression, (1.792 condamnés au lieu de 1.617).

Augmentation également en ce qui concerne les commerçants, (366 au lieu de 327 en 1891.)

Le nombre des condamnés appartenant aux groupes des professions libérales et des employés de banque a diminué en 1892.

En ce qui concerne les femmes, l'augmentation, en nombre et en rapport, des résultats de l'année 1892 sur ceux de l'année 1891 provient du groupe de l'industrie du mobilier.

On observe des diminutions sensibles dans tous les autres groupes.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Les détenus pourvus d'antécédents judiciaires étaient, au 31 décembre 1892, au nombre de 7.877, savoir :

Hommes.....	7.270
Femmes.....	607

Sur ce nombre :

864 détenus se trouvaient sous le coup des dispositions de la loi sur la relégation (794 hommes et 70 femmes).

Le nombre proportionnel des récidivistes existant dans chacune des quatre catégories pénales de l'effectif au 31 décembre est représenté par les chiffres suivants :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Travaux forcés.....	5	0,07	126	20,76
Détention.....	128	1,76	»	»
Réclusionnaires.....	583	8,02	60	9,88
Correctionnels.....	6.554	90,15	421	69,36
Totaux.....	7.270	100 »	607	100 »

Il ressort de l'examen du tableau X que le total des récidivistes de toutes catégories, rapproché de l'effectif de la population au 31 décembre 1892, est de 69,38 p. 100 pour les hommes, et 43,29 p. 100 pour les femmes.

La proportion des détenus sans antécédents judiciaires serait de 30,62 p. 100 pour les hommes et 56,71 p. 100 pour les femmes.

L'examen de ce même tableau fait ressortir que 36,75 p. 100, c'est-à-dire le tiers de la population masculine, sans être encore en état de récidive légale, aurait subi des condamnations antérieures.

Pour les femmes, on trouve, à ce point de vue, une proportion de 29,03 p. 100.

Le nombre des condamnés devant être soumis à l'interdiction de séjour après libération est de 2.178 soit 20,78 p. 100 pour les hommes, et de 180 soit 12,84 p. 100 pour les femmes.

Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 1891 (31,66 p. 100 pour les hommes et 28,79 p. 100 pour les femmes).

Parts attribuées aux condamnés sur le produit du travail
(Tableau XI).

Dans les établissements affectés aux hommes, sur les 10.478 condamnés présents au 31 décembre 1892,

147 recevaient	1 dixième du produit de leur travail	
235 —	2 dixièmes	—
875 —	3 —	—
3.793 —	4 —	—
5.309 —	5 —	—
27 —	6 —	—
42 — plus de	6 —	—

Des 1.402 femmes,

17 recevaient	1 dixième du produit de leur travail	
37 —	2 dixièmes	—
431 —	3 —	—
321 —	4 —	—
568 —	5 —	—
28 — plus de	6 —	—

État de l'instruction (Tableau XII).

Le tableau XII permet de constater l'état de l'instruction des détenus au moment de l'entrée.

L'effectif, au 31 décembre 1892, était composé de la manière suivante :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Illettrés	2.136	20,38	474	33,80
Sachant lire	1.388	13,24	349	24,89
Sachant lire et écrire.....	2.965	28,29	431	30,60
Sachant lire, écrire et calculer...	2.989	28,30	101	7,34
Possédant l'instruction primaire complète.....	663	6,33	37	2,64
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	337	3,46	10	0,73
Totaux.....	10.478	100 »	1.402	100 »

La proportion des hommes illettrés ou sachant seulement lire est plus forte en 1892 qu'en 1891 où elle n'était que de 20,05 p. 100 pour la première catégorie; et 12,79 p. 100 pour la seconde.

Les autres catégories donnaient respectivement: 31,14 ; 26,52 ; 6,57 ; et 2,93 p. 100.

Pour les femmes, on remarque, en 1892, diminution dans le chiffre proportionnel :

	0/0	0/0
De celles qui savaient lire et écrire	30,60	contre 33,29 en 1891
De celles qui possédaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	0,85	— 2,54 —

Augmentation sur les autres catégories, savoir :

Sachant lire	24,89 p. 100	contre 22,44 en 1891
Possédant l'instruction primaire complète	2,64	— — 2,06 —

Résultats de l'enseignement (Tableau XIII).

HOMMES ET FEMMES

Le nombre des individus ayant fréquenté l'école a été de 4.442 hommes et 578 femmes; soit par rapport à la population moyenne: 43 p. 100 pour les premiers, et 40,75 p. 100 pour les secondes.

Parmi les 4.442 hommes et les 578 femmes qui ont fréquenté l'école, on comptait au début de l'année scolaire :

	HOMMES	FEMMES
	0/0	0/0
Illettrés.....	14,70	17,82
Sachant lire	14,79	22,83
Sachant lire et écrire	28, »	40,83
Sachant lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction primaire.....	42,51	18,52

Si l'on considère isolément le groupe des individus illettrés ou sachant seulement lire, on observe que ceux-ci avaient, au 31 décembre 1892, profité de l'enseignement dans des conditions satisfaisantes.

En effet, la proportion de 14,70 p. 100 de détenus illettrés n'est plus, à la fin de l'année, que de 5,52 p. 100.

Les individus sachant seulement lire se comptaient, au début de l'année scolaire, dans la proportion de 14,79 p. 100. Ceux d'entr'eux qui n'avaient fait aucun progrès à la fin de l'année ne figurent que dans la minime proportion de 2,65 p. 100.

Des leçons de dessin ont été données à 16 détenus à Melun.

71 détenus à Beaulieu; 21 à Embrun; 114 à Gaillon; 44 à Melun; 22 à Riom ont suivi des cours de musique.

Le fonds des bibliothèques se composait en 1891 de 29.325 volumes. Il était à la fin de 1892 de 29.400.

Il a été pourvu à 262.049 mises en lecture; soit 5.039 par semaine. C'est une proportion, par rapport à l'effectif moyen, de 48,67 p. 100.

La proportion n'était que de 41,13 p. 100 l'année précédente.

Les mises en lecture des livres composant les bibliothèques des établissements affectés aux femmes forment un total de 10.221 contre 9.760 en 1891.

Grâces, commutations, libérations conditionnelles, récompenses
(Tableau XIV).

Des mesures de clémence ont été prises en faveur de 1.125 hommes. C'est, par rapport au total des individus détenus pendant l'année 1892 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, une proportion de 10,73 p. 100 inférieure de 1,57 p. 100 à celle de l'année précédente.

Ces mesures de clémence se répartissent ainsi qu'il suit :

Remise du restant de la peine.....	117	contre	175	en	1891
Commutations de la réclusion en emprisonnement.....	17	—	16	—	—
Réduction. {					
de moins de 1 an.....	250	—	301	—	—
de 1 à 3 ans.....	104	—	81	—	—
de plus de 3 et moins de 5 ans.....	17	—	18	—	—
de 5 ans et plus.....	8	—	13	—	—
Libération conditionnelle.....	587	—	606	—	—
Remise de la relégation à titre spécial.....	5	—	26	—	—
Remise de l'interdiction de séjour.....	1	—	1	—	—

Ces décisions gracieuses avaient été provoquées :

Par des propositions de l'administration..	1.031	soit	91,65	p.	100
Par des recours des condamnés ou de leurs familles.....	94	—	8,35	—	—

A titre de récompense, 682 individus ont obtenu une augmentation de 1 dixième en sus de la quotité du produit du travail à laquelle leur donnait droit leur catégorie pénale. Il n'y en avait eu que 664 en 1891.

Enfin, 21 détenus de la maison centrale d'Eysses ont obtenu l'autorisation permanente de transporter, au pécule disponible, une partie des sommes revenant mensuellement au pécule réservé.

Le nombre des femmes qui ont été l'objet de mesures de clémence a été de 234; soit une proportion de 16,69 p. 100.

Elle était de 16,40 p. 100 en 1891.

133 ont été proposées d'office par l'administration; soit 56,84 p. 100.

101 ont été l'objet de recours en grâce, soit 43,16 p. 100.

Le chiffre de 234 ci-dessus comprend :

Remise entière du restant de la peine.....	10	contre	7	en	1891
Commutation. {					
des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps...	4	—	4	—	—
des travaux forcés en réclusion — — en emprisonnement.....	13	—	9	—	—
de la réclusion en emprisonnement.....	»	—	4	—	—
Réduction ... {					
de moins de 1 an.....	24	—	28	—	—
de 1 an à 3 ans.....	40	—	41	—	—
de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	2	—	»	—	—
de 5 ans et plus.....	1	—	»	—	—
Libération conditionnelle.....	139	—	140	—	—
Remise de la {					
relégation {					
accessoirement.....	2	—	1	—	—
par mesure spéciale.....	1	—	2	—	—
Remise de l'interdiction de séjour.....	»	—	»	—	—

Le nombre des femmes à qui des dixièmes supplémentaires ont été accordés s'est élevé à 23 en 1892 au lieu de 35 en 1891.

État disciplinaire (Tableau XV).

Il a été prononcé en 1892, par les tribunaux ordinaires, pour crimes et délits commis pendant la détention dans les établissements affectés aux hommes, 13 condamnations, dont 1 à la peine de mort, 1 aux travaux forcés, 2 à la réclusion et 9 à l'emprisonnement :

	M O R T	T R A V A U X F O R C É S	R É C L U S I O N	E M P R I S O N - N E M E N T
Tentative d'assassinat sur co-détenu (Albertville).....	»	1	»	»
Blessures mortelles à gardien (Beaulieu). <i>(le coupable a été exécuté à Caen.)</i>	1	»	»	»
Coups et blessures à gardien (Eysses)....	»	»	»	1
Coups et blessures à co-détenus (Fontevrault).....	»	»	»	2
Vol qualifié, tentative d'assassinat contre gardien, évasion (Landerneau).....	»	»	1	»
Coups et blessures à co-détenu, contre-maitre et gardien (Melun).....	»	»	»	3
Blessures à gardien, bris de cellule (Poissy)	»	»	»	2
Coups et blessures à co-détenu (Riom)....	»	»	»	1
Vol avec effraction (Chiavari).....	»	»	1	»

En 1891, 15 détenus avaient été frappés :
2 de la peine des travaux forcés et 13 de celle de l'emprisonnement.

De même que l'année précédente, aucune femme n'a été déférée aux tribunaux.

En ce qui concerne les infractions passibles seulement de peines disciplinaires, la comparaison entre les deux années fait ressortir les résultats suivants :

	1892		1891
	NOMBRE	PROPORTION	PROPORTION
Larcins.....	485	0,89	0,83
Voies de fait.....	1.752	3,23	2,85
Rébellion, mutinerie.....	2.368	4,38	5,34
Actes d'immoralité.....	397	0,73	0,79
Infractions au silence.....	23.833	44 »	45,20
Refus de travail.....	1.095	2,02	2,14
Paresse, négligence dans le travail.....	6.225	11,51	8,20
Usage du tabac.....	1.934	3,58	5,82
Jeux, trafics, objets prohibés.....	3.062	5,66	6,71
Infractions diverses.....	12.896	24 »	22,12
Totaux.....	54.068	100 »	100 »

Il ressort de ces données que la proportion des infractions qualifiées paresse et négligence dans le travail est plus élevée en 1892 que l'année précédente.

Les diminutions constatées d'une année sur l'autre pour les autres catégories présentent peu d'importance.

12.159 détenus ont été punis ou réprimandés :

Une fois	3.419
Deux —	2.349
Trois —	1.865
Quatre fois et plus.....	4.526

Il n'avait été infligé que 10.882 punitions avec réprimandes en 1891.

Le nombre des journées de cellule par prévention, punition et consignation qui s'était élevé en 1891 à 92.298 n'a été, en 1892, que de 86.052.

On relève dans les maisons centrales 10.251 journées de séquestration et 18.937 journées d'isolement et d'observation.

Les nombres étaient respectivement de 9.661 et 15.579 en 1891.

Il a été infligé 41.639 journées de salle de discipline. Cette punition a donc été appliquée dans une proportion de 1,09 p. 100 par rapport au chiffre des journées de détention.

Il en avait été prononcé 43.362 en 1891.

Le total des journées de privations alimentaires (retranchement de tout ou partie des vivres autres que le pain, interdiction d'acheter des vivres supplémentaires) a été de 70.896; soit 1,87 p. 100. par rapport au chiffre des journées de détention.

Pendant l'année 1892, on a constaté 13 évasions : 2 à Landerneau; 1 à Thouars ; 9 à Castelluccio ; 1 à Chiavari. Aucun des individus n'avait été repris au 31 décembre.

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, le nombre des infractions signalées a été de 2.541 contre 2.318 en 1891.

Ces 2.541 infractions ont donné lieu à un nombre égal de punitions.

Le nombre des femmes punies ou réprimandées :

Une fois a été de.....	225	contre	239	en 1891
Deux —	147	—	111	—
Trois —	89	—	93	—
Quatre fois et plus a été de.....	249	—	210	—

Le rapport entre le chiffre des détenues punies et le total de l'effectif au 31 décembre 1892 et des entrées de l'année ressort à 34,61 p. 100.

La proportion était de 30 p. 100 en 1891.

Il y a eu 6.123 journées de prévention, punition ou consignation; soit 1,17 p. 100 de journées de détention. L'année précédente on avait compté 5.281 journées de cellule.

Les journées de privations alimentaires s'élèvent au total de 3.479; soit 0,67 p. 100 journées de détention contre 2.914 journées de privations alimentaires en 1891.

La mesure de l'observation ou celle de l'isolement est représentée par 2.835 journées, contre 2.286 en 1891.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

HOMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux hommes renfermaient :

A la fin de l'année 1891.....	391	individus
Le nombre des malades admis a été de.....	5.557	—
Ensemble.....	5.948	—

Il est sorti :

Guéris.....	5.149	} 5.579 —
Transférés ailleurs.....	26	
Libérés.....	70	
Décédés.....	334	
Il restait le 31 décembre 1892.....	369	individus

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 150.330.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison entre l'état sanitaire des années 1891 et 1892.

	1892	1891
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	3,967 p. 100	4,048 p. 100
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	25 j. 280	24 j. 494
Proportion des décès au total des maladies.....	5,645 p. 100	5,193 p. 100
Proportion des décès à la population moyenne.....	3,227 —	3,090 —

FEMMES

Les infirmeries des établissements affectés aux femmes renfermaient au 31 décembre 1891 :

Malades.....	83
Admis pendant l'année 1892.....	971
Ensemble.....	1.054

Il est sorti :

Guéries.....	884	} 971
Par transfèvements.....	9	
Par libération.....	27	
Décédées.....	51	
Le nombre des malades était au 31 décembre 1892 de.....	83	

Le total des journées d'infirmerie a été de 28.775.

La proportion du nombre quotidien des entrées à l'infirmerie à la population moyenne ressort à 0. 020 p. 100.

Celle des journées d'infirmerie aux journées de détention à 5.537 p. 100 contre 5. 217 en 1891.

La durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 27 jours 300 contre 28 jours 178 en 1891.

La mortalité est montée de 3. 933 p. 100 en 1891, à 4. 838 p. 100 en 1892, par rapport au total des entrées.

Elle a atteint, par rapport au chiffre moyen de la population détenue, 3.595 p. 100 au lieu de 2.659 en 1891.

Les maladies qui, en 1892, ont sévi le plus dans les maisons centrales d'hommes ont été :

Les maladies des bronches et du larynx, 12,94 p. 100 des admissions; les embarras gastriques (9,48 p. 100), les abcès, furoncles, ulcères, 7 p. 100; et l'anémie 5,41 p. 100.

Chez les femmes, c'est l'anémie et la débilité organique qui a motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie, 13, 59 p. 100.

Viennent ensuite :

Les gastrites et les entérites, 9,89 p. 100; les maladies des bronches et du larynx, 8.86 p. 100; les érysipèles, 7,20 p. 100.

Les affections qui ont causé le plus grand nombre de décès sont, pour les hommes :

La phtisie pulmonaire, 39,22 p. 100; les pneumonies, 12,58 p. 100; les maladies du cerveau et de la moëlle, 8 p. 100; et les affections du cœur et du pericarde, 6,29 p. 100.

A considérer l'ensemble des décès de l'année (334) par rapport à la population moyenne (10.353), on constate une proportion de 3,22 p. 100.

Ce chiffre diffère peu de celui qui avait été constaté en 1891.

C'est également la phtisie qui a causé le plus grand nombre de décès chez les femmes : 14, soit 27,45 p. 100 par rapport au total des décès; puis les maladies des bronches et l'anémie 11,76.

Par rapport à l'ensemble de la population détenue, le chiffre des décès dans les établissements affectés aux femmes a été de 3,64 p. 100.

La moyenne générale avait été de 2, 65 p. 100 en 1891.

Sur l'ensemble des détenues décédées: 4 p. 100 avaient apporté le germe de la maladie; 49 p. 100 étaient d'une constitution faible; 47 p. 100 jouissaient d'une bonne santé au moment de leur entrée en prison.

Travail (Tableaux XXIV à XXVI).

Quatre tableaux contiennent le dénombrement des détenus dans les maisons centrales et les pénitenciers d'après la quotité de leurs parts dans le gain journalier, la nomenclature des industries exploitées, l'importance numérique des produits, la répartition qui en est faite entre l'État, les entrepreneurs et les condamnés et l'emploi que font ceux-ci de leurs salaires.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 2.727.593 dans les maisons centrales d'hommes et les pénitenciers agricoles.

C'est un total supérieur de 35.474 à celui de 1891.

La moyenne des détenus occupés ressort, par rapport à l'effectif général, à 8.826 travailleurs, soit 84,22 p. 100.

Le nombre proportionnel des travailleurs était, en 1891, de 84,63 p. 100.

Dans les établissements affectés aux femmes, les journées de travail forment un total de 371.371 contre 370.138 en 1891.

La moyenne des détenues ayant travaillé pendant l'année représente 85,80 p. 100 de l'effectif. Cette moyenne était de 93,46 p. 100 en 1891.

Les produits de la main-d'œuvre s'élèvent :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
En 1891, à.....	3.043.764 75	343.166 20	3.386.930 95
En 1892, à.....	2.758.662 58	327.503 17	3.086.165 75
Différence en moins pour l'année 1892	285.102 17	15.663 03	300.765 20

Le gain moyen qui s'élevait, en 1891 :

	fr. c.
Dans les maisons centrales, par journée de travail, à.....	1 16 96
Et dans les pénitenciers à.....	0 54 97

ressort, en 1892 :

	fr. c.
Dans les maisons centrales, par journée de travail, à.....	1 11 05
Dans les pénitenciers à.....	0 54 45

La moyenne générale du produit du travail, par journée de détention, ressort pour les hommes :

	fr. c.
Dans les maisons centrales à.....	0 79 59
Dans les pénitenciers à.....	0 41 05

Cette moyenne était en 1891 :

	fr. c.
Pour la première catégorie de.....	0 84 29
Et dans les pénitenciers de.....	0 41 55

Dans les établissements affectés aux femmes la moyenne, par journée de travail, ressort à 0 fr. 89 c., 73 contre 0 fr. 92 c., 71 en 1891.

Si l'on considère les établissements d'après le nombre des journées de travail, et l'importance du produit net du salaire, on remarque que les rendements les plus élevés ont été obtenus à Poissy — Clairvaux — Fontevrault — Loos — Gaillon — Chiavari — Beaulieu — Melun — Nîmes — Riom — Thouars.

Au point de vue de l'importance du gain moyen, par journée de travail, les établissements se classent comme il suit :

Melun — Riom — Nîmes — Poissy — Clairvaux — Loos et Gaillon

Le total des produits du travail montant en numéraire, dans les établissements affectés aux deux sexes à 3.144.500 fr., 06 a été réparti ainsi :

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible.....	739.344 98	71.808 60
— réservé.....	609.200 89	66.028 88
Portion concédée aux entrepreneurs.....	748.202 75	173.394 05
Portion acquise au Trésor.....	714.532 98	21.986 93
Totaux.....	2.811.281 60	333.218 46
Ensemble.....	3.144.500 06	

La moyenne du pécule a été par journée de détention :

	fr. c.
Dans les maisons centrales de France, de.....	0 37 25
Dans les pénitenciers agricoles.....	0 18 48
Dans les maisons centrales de femmes.....	0 26 55

Dépenses des Condamnés (Tableau XXIX).

HOMMES

Dans les établissements affectés aux hommes, les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible, se sont élevées, en 1892, à la somme de 763.498 fr.07 contre 791.725 fr. 81 en 1891.

Dépenses personnelles :	1892	contre	1891
	fr. c.		fr. c.
Pain.....	45.262 51		37.474 88
Autres aliments.....	546.979 31		576.943 43
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	84.609 30		90.850 94
Dépenses accidentelles, port de lettres, actes.....	29.926 28		29.368 96
Secours aux familles.....	51.895 58		55.769 29
Restitutions.....	1.405 74		869 84
Dépenses exceptionnelles.....	3.430 35		448 47
Total	763.498 07		791.725.81

La moyenne des dépenses personnelles a été, par journée de détention, de 0 fr. 18,66 contre 0 fr.19,75 en 1891.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux hommes pour une valeur totale de 41.978 fr. 94 ou 0 fr. 01,10 par journée de détention.

FEMMES

Les dépenses effectuées par les femmes sur leur pécule forment, en 1892, un total de 77.232 fr. 24 contre 81.143 fr. 21 de dépenses en 1891.

Par journée de détention, la moyenne des dépenses personnelles ressort à 0 fr. 13,89 contre 0 fr.14,21 en 1891.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux femmes pour 2.350 francs ou 0 fr. 00,45 par journée.

Renseignements sur les individus libérés.
(Tableaux XXX et XXXI.)

Il a été mis en liberté pendant l'année 1892, 3.735 hommes et 497 femmes.

176 hommes ou 4,71 p. 100 et 10 femmes ou 2 p. 100 avaient obtenu leur grâce.

La proportion des libérés conditionnellement s'est élevée à 14,76 p. 100 pour les hommes, contre 15,26 en 1891, et à 28,18 0/0 pour les femmes, contre 26,60 p. 100 en 1891.

Sous le rapport de la durée de la détention, de l'âge, de la conduite en prison, des antécédents judiciaires, de leur destination, de leurs moyens d'existence et de l'instruction, les libérés des deux sexes se répartissent dans les proportions ci-après :

	HOMMES	FEMMES	
	0/0	0/0	
Temps passé dans les maisons centrales ou pénitenciers	1 an et moins.....	24,18	11,27
	Plus de 1 an à 2 ans.....	39,44	53,32
	— 2 — 3 —.....	11,46	14,29
	— 3 — 4 —.....	7,58	9,92
	— 4 — 5 —.....	11,97	7,65
— 5 ans.....	5,37	3,55	
Conduite.....	Bonne.....	62,65	66,59
	Médiocre.....	24,74	26,36
	Mauvaise.....	12,20	7,05
Ayant encouru des condamnations pendant la captivité.	0,41	»	
Récidivistes.....	41,15	12,67	
Soumis à l'interdiction de séjour.....	17,42	21,33	
Destination des libérés.....	Étrangers expulsés.....	10,44	4,43
	Incorporés dans l'armée.....	5,94	»
	Malades ou infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers.....	0,09	0,40
	Dirigés sur leur ancien domicile sur leur demande.....	29,13	46,08
	Dirigés sur une autre localité. (Sur leur demande.....	52,31	48,09
(Par ordre.....	2,09	1 »	
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	5,14	2,41	
En état de travailler.....	Ayant du travail assuré.....	27,49	61,17
	N'ayant pas de travail assuré.....	49,08	29,93
Hors d'état de travailler.....	1,69	1 »	
Remis à société de patronage.....	0,57	0,60	
Expulsés incorporés malades.....	16,03	4,84	
Age.....	De 16 à 20 ans.....	7,42	4,22
	Plus de 20 à 25 ans.....	21,28	17,50
	— 25 à 30 —.....	25,64	20,22
	— 30 à 40 —.....	24,79	24,14
	— 40 à 50 —.....	12,49	16,69
	— 50 à 60 —.....	6,49	15,49
	— 60 à 70 —.....	1,49	1,60
— 70 ans.....	0,40	0,14	

Les indications fournies par les tableaux ci-dessus font ressortir, au regard de l'année 1891, les comparaisons ci-après :

Le nombre des individus pourvus d'antécédents judiciaires fournit, en 1892, chez les hommes une proportion plus forte qu'en 1891.

Le rapport est moins élevé, pour les femmes, que l'année précédente.

La proportion des individus des deux sexes soumis à l'interdiction de séjour est moins élevée en 1892 qu'en 1891.

Les chiffres indiquant le classement des détenus suivant la destination qu'ils ont reçue à leur sortie varient peu d'une année à l'autre.

On remarque toutefois sur la proportion des femmes dirigées sur leur ancien domicile sur leur demande, une diminution sensible : 46.08 p. 100 en 1892 contre 51.20 p. 100 en 1891. — Par contre, augmentation, en 1892, dans la proportion des femmes dirigées, sur leur demande, sur une nouvelle localité (48.09 p. 100 au lieu de 43.80 en 1891).

On constate qu'en 1892 les détenus du sexe masculin disposant de ressources personnelles étaient en plus forte proportion (5.14 p. 100 au lieu de 3.85 p. 100 en 1891).

Chez les femmes, c'est l'inverse : 2.41 p. 100 en 1892 au lieu de 4.40 p. 100 en 1891, disposaient de ressources personnelles.

Les femmes n'ayant pas de travail assuré à leur sortie de prison étaient en plus grande proportion en 1892 qu'en 1891 (29.93 p. 100 contre 25.60 p. 100).

En 1891, 65.29 p. 100 des libérés avaient reçu un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

En 1892, 67 p. 100 ont bénéficié d'un solde de pécule de même équivalence.

64.98 p. 100 des libérées ont reçu un solde de pécule variant également de 20 à 100 francs.

En 1891, 60.40 p. 100 seulement avaient bénéficié de ces dispositions.

Les indications suivantes permettent d'apprécier les résultats de l'enseignement scolaire donné pendant la détention.

Les 3.755 libérés et les 497 femmes mises en liberté se répartissent ainsi au point de vue de l'instruction, à leur sortie :

		HOMMES	FEMMES
		0/0	0/0
Illettrés	Ayant appris à lire	6,69	9,06
	— et à écrire ..	7,30	7,63
	— à écrire et calculer	6,74	2,61
Sachant lire.....	Ayant acquis l'instruction primaire.....	0,46	»
	Demeurés illettrés.....	9,71	19,83
	Ayant appris à écrire.....	7,25	3,22
Sachant lire et écrire ..	— et calculer.....	9,70	2, »
	Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	0,61	»
	N'ayant pas fait de progrès...	4,36	2,81
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant appris à calculer.....	11,13	15,83
	Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	2,17	3,62
	N'ayant pas fait de progrès...	8,75	23,94
Possédant une instruction supérieure.	Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	3,46	8,25
	N'ayant pas fait de progrès...	15,18	»
	Ayant fait des progrès.....	1,45	0,20
	N'ayant pas fait de progrès..	3,69	1, »

Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre 1892, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos et de maladie (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces tableaux résument et complètent les renseignements contenus dans les précédents.

JOURNÉES DE DÉTENTION						
NOMBRE EN 1892		PROPORTION 0/0				
Hommes.	Femmes.	Hommes.		Femmes.		
		1892	1891	1892	1891	
Travail en commun.....	2.727.593	370.034	72 »	72,07	71,36	71,45
— à l'isolement.....	4.298	1.337	0,21	0,29	0,25	0,29
Journées de chômage faute de travail... par refus de travail.....	73.763	8.452	1,95	1,52	1,63	2,44
Infirmes, vieillards, libérés.....	15.863	»	0,42	0,45	»	»
Journées de repos { jours fériés.....	44.766	19.835	3,81	3,67	3,83	4,77
de { prescription médicale.....	467.505	75.242	12,34	12,32	14,48	13 »
reparations à l'outillage.....	41.484	6.438	1,19	1,16	1,21	1,55
Journées de maladie.....	12.639	3.052	0,44	0,44	0,56	0,12
Journées à l'isolement sans travail.....	137.430	28.775	3,63	4,05	5,52	5,22
de cellule / par punition disciplinaire.....	27.274	1.296	0,72	0,62	1,15	1,15
Journées de salle de discipline.....	89.577	4.055	2,17	2,25	»	»
	38.658	»	1,02	1,16	»	»
Totaux.....	3.785.852	519.431	100 »	100 »	100 »	100 »

(Tableau XIII.)

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1891						
NOMBRE EN 1892		PROPORTION 0/0				
Hommes	Femmes	Hommes.		Femmes.		
		1892	1891	1892	1891	
Travail en commun.....	9.006	1.190	85,94	82,15	84,87	82, »
— à l'isolement.....	23	5	0,22	0,33	0,35	0,33
Chômage faute de travail.....	92	24	0,87	4,70	1,71	3,30
— par refus de travail.....	64	»	0,61	0,73	»	»
Journées { infirmes et libérés.....	352	50	3,36	3,17	3,51	5,35
de { prescription médicale.....	160	24	1,52	1,11	1,71	2,07
repos. { réparations à l'outillage.....	52	12	0,48	0,17	0,85	0,47
Journées de maladie.....	369	83	3,52	3,89	5,92	6,15
Journées { à l'isolement sans travail.....	51	3	0,49	0,46	»	»
de cellule. { par punition disciplinaire.....	210	11	2, »	2,40	1,08	0,35
Salle de discipline.....	89	»	0,89	0,79	»	»
Totaux.....	10.478	1.402	100 »	100 »	100 »	100 »

ALGÉRIE

HOMMES ET FEMMES

Mouvement général de la population (Tableau I).

La population des établissements de Berrouaghia et de Lambèze était :

Au 31 décembre 1891, de.....	1.435
Le nombre des entrées, pendant l'année 1892, s'est élevé à....	819
Ensemble.....	2.254
Celui des sorties à.....	702
Il restait au 31 décembre 1892.....	1.552

Le total des journées de détention est de 554.534, soit une population moyenne de 1.516 contre 1.469 l'année précédente.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale du Lazaret était :

Au 31 décembre 1891 de.....	42
Il est entré, dans cet établissement, pendant l'année 1892.....	17
Ensemble.....	59
Il est sorti.....	15
Il restait au 31 décembre 1892.....	44

Les journées de détention forment un total de 15.057; soit une population moyenne de 41 en 1892, au lieu de 45 en 1891.

Répartition de la population suivant les juridictions et la pénalité (Tableau II).

Les 1.552 détenus avaient été jugés :

Par les Cours d'assises.....	253	soit 16,30	contre 17,84	en 1891
— tribunaux correctionnels.....	705	— 45,42	— 42,16	—
— tribunaux militaires....	594	— 38,28	— 40 »	—

Les 44 femmes se répartissaient ainsi :

Cours d'assises.....	33	soit 75 » 0/0	contre 73,82 0/0	en 1891
Tribunaux correctionnels.....	8	— 19 »	— 21,41	—
Tribunaux militaires....	3	— 6 »	— 4,77	—

Au point de vue de la nature des peines à subir la population des établissements de Berrouaghia, de Lambèze et du Lazaret était composée de la manière suivante :

	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	» »	24 ou 55 » p. 100
Réclusion.....	729 ou 47 » p. 100.	6 14 » —
Emprisonnement.....	823 53 » —	14 31 » —
En 1891, les proportions étaient respectivement.....	{ 47,39 — 52,61 —	{ 54,68 — 16,75 — 28,57 —

Relativement à la durée des peines, les condamnés étaient ainsi classés :

BERROUAGHIA ET LAMBÈZE

Réclusion.

5 ans.....	519	soit 72 » p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans.....	66	— 9 » —
10 ans.....	144	— 19 » —
Total.....	729	100

Emprisonnement.

1 an et un jour.....	333	soit 40 » p. 100
Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans....	156	— 19 » —
2 ans.....	191	— 23 » —
3 —.....	92	— 11 » —
4 —.....	6	— 0,63 —
5 —.....	42	— 6 » —
Plus de 5 à 7 ans.....	1	— 0,13 —
10 ans.....	2	— 0,24 —
Total.....	823	100

MAISON CENTRALE DU LAZARET

Travaux forcés.

5 ans	5	soit 20	» p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans	4	— 17	» —
10 ans	4	— 17	» —
Plus de 15 à 20 ans	7	— 29	» —
A perpétuité	4	— 17	» —
Total	24	100	

Réclusion.

5 ans	4	soit 67	» p. 100
Plus de 5 et moins de 10 ans	2	— 33	» —
Total	6	100	

Emprisonnement.

Plus de 1 an et moins de 2 ans	1	soit 7	» p. 100
2 ans	4	— 27	» —
3 ans	2	— 15	» —
4 ans	2	— 15	» —
5 ans	2	— 15	» —
Plus de 5 à 7 ans	3	— 21	» —
Total	14	100	

Faits qui ont motivé les condamnations.
(Tableaux III et III bis.)

Les crimes et délits formaient les cinq catégories ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	1891	1892	1891	1892
1 ^{re} Catégorie. Assassinats, empoisonnement, associations de malfaiteurs, incendie, vol qualifié, etc.....	0,0	0,0	0,0	0,0
2 ^e Catégorie. Abus de confiance, banqueroute, vol simple, faux en écritures, complicité d'attentat à la pudeur....	43, »	47,32	50, »	50, »
3 ^e Catégorie. Évasion, faux dans les passeports, mendicité, etc.....	36, »	36,38	16, »	19,47
4 ^e Catégorie. Adultère, bigamie, viol, coups et blessures, outrages à fonctionnaires.....	0,33	0,14	»	»
5 ^e Catégorie. Contravention aux lois fiscales, crimes politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence.	19 »	15,82	34, »	30,53
	1,67	0,34	»	»

Pour le sexe masculin, les principales différences proviennent d'une diminution notable des vols qualifiés, des vols simples, des attentats à la pudeur.

Les condamnations pour coups et blessures sont, par contre, en augmentation de 3,18 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les femmes, les condamnations pour infanticide, meurtre, coups et blessures ont augmenté, en 1892, dans une proportion de 3,50 p. 100.

Départements où les détenus ont été condamnés (Tableau IV).

Suivant les départements où avaient été prononcées les condamnations, la population des établissements d'Algérie se répartissait de la manière suivante, au 31 décembre 1892 :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	PROPORTION	NOMBRE	PROPORTION
		0/0		0/0
Alger.....	711	46	23	53
Constantine.....	251	17	12	26
Oran.....	406	26	7	16
Divers départements de France..	69	4	»	»
Colouies et protectorats.....	115	7	2	5
Totaux.....	1.552	100	44	100

En 1891, les rapports étaient respectivement :

Pour les hommes.....	43,83; 18,54; 27,80; 1,96; 7,87 p. 100
— femmes.....	54,78; 21,41; 23,81 » » —

Condamnés étrangers (Tableau V).

Les établissements pénitentiaires de l'Algérie renfermaient au 31 décembre 1892 :

403 hommes et 14 femmes de nationalité étrangère.

	Hommes.	Femmes.
Allemagne	95	1
Angleterre.....	4	1
Autriche.....	9	»
Belgique.....	93	»
Espagne.....	52	8
Grèce.....	1	»
Italie.....	84	2
Pays-Bas.....	2	»
Suisse.....	19	»
Turquie.....	1	»
Tunisie.....	48	»
Maroc.....	»	2

La proportion des détenus étrangers, par rapport à l'effectif, ressort, en Algérie, à 26,28 p. 100 pour les hommes et à 31, 81 p. 100 pour les femmes.

En 1891, les rapports étaient :

Pour les hommes de 26,20 p. 100, et pour les femmes de 30,95.

L'augmentation du chiffre des détenus de nationalité étrangère en Algérie, est en progression constante depuis trois ans en ce qui concerne les individus de nationalité :

Allemande.....	56 en 1890.	83 en 1891.	95 en 1892
Italienne.....	43 —	53 —	84 —

Age des condamnés (Tableau VI).

Au point de vue de l'âge, la population détenue se répartissait ainsi :

HOMMES				
		0/0	0/0	
Plus de 16 à 20 ans.....	35 soit	2,26	contre	2,09 en 1891
— 20 à 25 —.....	488 —	31,44	—	36,30 —
— 25 à 30 —.....	568 —	36,50	—	38,28 —
— 30 à 40 —.....	351 —	22,61	—	17,91 —
— 40 à 50 —.....	81 —	5,31	—	3,76 —
— 50 à 60 —.....	25 —	1,61	—	1,46 —
— 60 à 70 —.....	3 —	0,18	—	0,13 —
Plus de 70 ans.....	1 —	0,09	—	0,07 —

FEMMES				
		0/0	0/0	
Plus de 16 à 20 ans.....	3 soit	6,81	contre	7,14 en 1891
— 20 à 25 —.....	4 —	9,09	—	9,52 —
— 25 à 30 —.....	7 —	15,09	—	14,28 —
— 30 à 40 —.....	14 —	31,00	—	30,96 —
— 40 à 50 —.....	12 —	29,00	—	26,19 —
— 50 à 60 —.....	3 —	6,81	—	11,91 —
— 60 à 70 —.....	1 —	2,20	—	» —
Plus de 70 ans.....	» —	»	—	» —

État civil (Tableau VII).

Il existait au 31 décembre 1892, dans les établissements d'Algérie :

1.139 détenus célibataires, veufs ou divorcés.

dont.....	{ 1.108 sans enfants,
	{ 31 avec enfants.

413 mariés.

dont.....	{ 110 sans enfants.
	{ 303 avec enfants.

25 détenues célibataires ou veuves ou divorcées.

dont.....	{ 11 sans enfants.
	{ 14 avec enfants.

19 mariées.

dont.....	{ 7 sans enfants.
	{ 12 avec enfants.

Ces chiffres donnent sur 100 détenus :

	Hommes.		Femmes.	
	0/0		0/0	
Célibataires, veufs ou divorcés. { sans enfants..	71,38	} 73,36	25 »	} 56,70.
{ avec enfants..	1,98		31,70	
Mariés..... { sans enfants..	7,09	} 26,64	15,80	} 43,30.
{ avec enfants..	19,55		27,50	

Religion (Tableau VIII).

L'élément mahométan ne forme pas la majorité dans les établissements pénitentiaires d'Algérie. Mais il convient d'ajouter que les arabes condamnés à la réclusion ou à plus de trois ans de prison sont dirigés sur les pénitenciers de Corse : Chiavari et Castelluccio.

Il était représenté, au 31 décembre 1892 :

Par un chiffre de.....	687 hommes et 22 femmes
Les catholiques.....	764 — 22 —
Les protestants.....	57 — » —
Les israélites.....	41 — » —
N'appartenant à aucun culte.....	3 — » —

Des 687 musulmans : 8 étaient condamnés à la réclusion ; soit 1,09 p. 100 de l'effectif de la catégorie.

Les 679 autres comptaient à raison de 98,91 p. 100 dans l'effectif des condamnés à l'emprisonnement.

Chez les femmes, on comptait :

Musulmanes aux travaux forcés.....	14 ou 64 p. 100
— à la réclusion.....	4 — 18 —
— condamnées à l'emprisonnement.....	4 — 18 —

Professions antérieures (Tableau IX).

Sous le rapport professionnel, les détenus étaient classés de la manière suivante :

	0/0	contre	0/0	
Propriétaires, rentiers.....	9 soit 0,64		1,25	en 1891
Professions libérales.....	46 — 2,96	—	1,95	—
Employés banque et commerce	47 — 3,02	—	2,78	—
Commerçants, fabricants.....	46 — 2,96	—	2,71	—
Professions alimentaires.....	40 — 2,58	—	3,47	—
Ouvriers d'ateliers, de fabriques	112 — 7,21	—	6,75	—
Industries du bâtiment.....	221 — 14,24	—	11,42	—
Professions agricoles — journaliers.....	726 — 46,78	—	52,40	—
Professions nomades.....	44 — 2,77	—	1,90	—
Militaires et marins.....	138 — 8,89	—	8,42	—
Vagabonds et mendiants.....	1 — 0,08	—	0,13	—
A la charge de leur famille...	122 — 7,87	—	6,82	—

A la maison centrale du Lazaret, il y avait :

	0/0	contre	0/0	
Propriétaire, rentière.....	2 soit 4,08		2,38	en 1891
Commerçante, fabricante.....	1 — 2,04	—	2,38	—
Professions alimentaires.....	1 — 2,04	—	2,38	—
Ouvrières d'atelier et fabriques	5 — 10,20	—	11,91	—
Journalières — domestiques..	30 — 71,44	—	64,28	—
A la charge de leur famille.....	3 — 6,12	—	16,67	—
Vagabondes, mendiante.....	1 — 2,04	—	»	—
Employées de commerce.....	1 — 2,04	—	»	—

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Au point de vue des antécédents judiciaires, la population des établissements pénitentiaires d'Algérie était la suivante :

	HOMMES			FEMMES	
	NOMBRE	0/0		NOMBRE	
		1892	1891	1892	1891
Relégables.....	33	3,02	5,14	»	»
Non- relégables. { Récidivistes proprement dits.....	390	35,71	39,75	1	1
{ Non légalement récidivistes.....	613	56,13	48,55	3	1
Ayant été enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle	56	5,14	6,56	»	»
Totaux.....	1.092	100 »	100 »	4	2

Le nombre des condamnés contre lesquels avait été prononcée la peine accessoire de l'interdiction de séjour, après libération, était de 262; celui des femmes de 7.

Part des détenus dans le produit de leur travail (Tableau XI).

Les détenus recevaient de un à cinq dixièmes dans les proportions ci-après :

A Berrouaghia	10 condamnés recevaient.....	1 dixième
	39 — — — — —	2 dixièmes
	138 — — — — —	3 —
	449 — — — — —	4 —
	334 — — — — —	5 —
A Lambèse...	2 condamnés recevaient.....	1 dixième
	9 — — — — —	2 dixièmes
	61 — — — — —	3 —
	138 — — — — —	4 —
	371 — — — — —	5 —

A la maison centrale du Lazaret :

20 condamnées ont reçu.....	3 dixièmes
10 — — — — —	4 —
14 — — — — —	5 —

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

La majorité de la population, pour l'un comme pour l'autre sexe, se composait d'individus illettrés :

	Hommes.		Femmes.	
	0/0		0/0	
Ceux-ci étaient, en effet, au nombre de..	912 soit 60,68		30	ou 68,18
Le surplus: sachant lire.....	13 — 0,83		5 — 11,36	
Sachant lire et écrire.....	399 — 25,68		6 — 13,63	
— lire, écrire et calculer.....	148 — 9,59		3 — 6,83	
Possédant l'instruction primaire....	36 — 2,32		» — »	
— l'instruction supérieure....	14 — 0,90		» — »	
Totaux.....	1.552	100 »	44	100 »

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

On comptait à Berrouaghia :

Au 31 décembre 1891.....	47 élèves.
Admis pendant l'année 1892.....	59 —
Ensemble.....	106 élèves.
Sortis pendant l'année.....	73 —
Reste au 31 décembre 1892.....	33 ou 3,40 p.100,
par rapport à la population de l'établissement à la même date.	

L'effectif scolaire au 31 décembre 1891 se décomposait ainsi :

Illettrés.....	23
Sachant lire.....	15
— lire et écrire.....	3
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	6
Totaux.....	47

Les admissions comprenaient :

Illettrés.....	42
Sachant lire.....	7
— lire et écrire.....	5
— lire, écrire et calculer.....	5
Totaux.....	59

Les 106 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Illettrés.....	65	ou	61,32	p.	100
Sachant lire.....	22	—	20,75	—	—
— lire et écrire.....	8	—	7,54	—	—
— lire, écrire et calculer.....	5	—	4,71	—	—
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	6	—	5,68	—	—
Totaux.....	106		100	»	

73 élèves ont quitté l'école pendant l'année, par libération, décès ou autres motifs.

Résultats obtenus :

Des 33 détenus présents à l'école au 31 décembre 1892 :

Étaient illettrés.....	18	ou	55	p.	100
Savaient lire.....	10	—	30	—	—
Savaient lire et écrire.....	1	—	3	—	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire..	4	—	12	—	—

55 détenus ont reçu des leçons de musique.

La bibliothèque de Berrouaghia possédait 367 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1892, de 6.209; soit 119 par distribution hebdomadaire.

Au 31 décembre 1891 :

L'école de Lambèse comptait.....	32	élèves.
Admis pendant l'année.....	63	—
Ensemble.....	95	élèves.

Sortis pendant l'année..... 61 —

Reste au 31 décembre 1892..... 34 ou 5,84 p. 100
par rapport à la population de l'établissement à la même date.

L'effectif scolaire au 31 décembre 1891 se décomposait ainsi :

Illettrés.....	9
Sachant lire.....	6
— lire et écrire.....	8
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	9
Totaux.....	32

Les admissions comprenaient :

Illettrés.....	41
Sachant lire.....	11
— lire et écrire.....	9
— lire, écrire et calculer.....	2
Totaux.....	63

Les 95 individus ayant fréquenté l'école pendant l'année se répartissaient donc en :

Illettrés.....	50	ou	52,63	p.	100
Sachant lire.....	17	—	18	—	—
— lire et écrire.....	17	—	18	—	—
— lire, écrire et calculer.....	2	—	2,10	—	—
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	9	—	9,27	—	—
Totaux.....	95		100		

61 élèves ont quitté l'école pendant l'année, par libération, décès ou autres motifs.

Résultats obtenus :

Des 34 détenus présents à l'école au 31 décembre 1892 :

Étaient illettrés.....	11	ou	33	p.	100
Savaient lire.....	9	—	26	—	—
Savaient lire et écrire.....	8	—	24	—	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	6	—	17	—	—

La bibliothèque de Lambèse possédait 462 volumes. Le nombre des mises en lecture a été, en 1892, de 4.576; soit 88 par distribution hebdomadaire.

En raison du faible effectif de la maison centrale du Lazaret, la statistique relative à l'enseignement offre peu d'intérêt.

L'école comptait 10 élèves le 31 décembre 1891.

Il en est entré 9 pendant l'année.

Sur ces 19 élèves :

Étaient illettrés.....	9	ou	47	p.	100
Savaient lire.....	4	—	21	—	—
— lire et écrire.....	2	—	11	—	—
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	4	—	21	—	—
Totaux.....	19		100		

Les résultats de l'enseignement étaient les suivants à la fin de l'année.

Il n'y avait plus que 16 élèves fréquentant l'école.

Sur ce nombre :

Étaient demeurées illettrées.....	8 ou 50, » p. 100
Savaient lire et écrire.....	2 — 12,50 —
Recevaient le complément de l'instruction primaire.	6 — 37,50 —
Totaux.....	16 — 100

La bibliothèque de l'école renfermait 171 volumes. Le nombre de mises en lecture a été de 387; soit une distribution hebdomadaire de 7 volumes environ ou une proportion de 16 p. 100 par rapport à l'effectif moyen de la population détenue.

Grâces et commutations de peines (Tableau XIV).

En 1891, 289 hommes et 11 femmes avaient bénéficié de mesures de clémence.

En 1892, les mêmes mesures ont profité à 180 hommes et 13 femmes.

Des remises entières du restant de la peine ont été prononcées en faveur des condamnés hommes dans une proportion de 1,36 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

Il a été prononcé une commutation de la peine de réclusion en celle de l'emprisonnement.

Des réductions de peine ont été accordées dans une proportion de 5,85 p. 100.

Il a été prononcé 67 libérations conditionnelles ou 4,31 p. 100 de l'effectif.

Pour 180 détenus, ces mesures de clémence (qui représentaient une proportion de 12 p. 100 environ par rapport à l'effectif) avaient été proposées par l'administration jusqu'à concurrence de 173.

Les 7 autres recours avaient été formés par les familles des condamnés.

Enfin, 110 détenus ou 7,08 p.100 ont bénéficié d'une augmentation de dixièmes sur la quotité du salaire, en récompense de leur bonne conduite.

Aucune remise de peine n'a été accordée aux femmes.

2 ont profité d'une commutation de peine.

3 ont été l'objet de réductions de peine.

8 ont été mises en liberté conditionnellement.

Sur ces 13 mesures de clémence, 12 ont été prononcées sur la proposition de l'Administration, c'est une proportion de 29,54 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue.

État disciplinaire (Tableau XV).

En 1891, les tribunaux n'avaient eu à connaître que d'un seul délit commis à Berrouaghia.

En 1892, deux détenus de ce même établissement ont encouru les rigueurs du Code pénal.

Les infractions retenues par la justice disciplinaire forment un total de 1,714 au lieu de 2.205 relevées dans la statistique précédente.

Le chiffre ci-dessus de 1.714 infractions se décompose ainsi :

		0/0	en 1892 contre	0/0	en 1891
Larcins.....	94 soit	5,48		3,62	
Voies de fait envers les agents.....	» —	»	—	0,04	—
Voies de fait contre co-détenus.....	166 —	9,68	—	5,35	—
Rébellion, mutinerie..	152 —	8,86	—	6,07	—
Actes d'immoralité....	10 —	0,58	—	0,63	—
Infractions au silence...	104 —	6,06	—	20,71	—
Refus de travail.....	59 —	3,54	—	1,17	—
Paresse, négligence dans le travail.....	96 —	5,60	—	5,75	—
Usage du tabac.....	252 —	14,70	—	18,85	—
Jeux, trafics, objets prohibés.....	252 —	14,70	—	9,74	—
Infractions diverses....	529 —	30,80	—	28,07	—

Le nombre des hommes punis a été de 894. C'est une proportion de 57,60 p. 100 par rapport à l'effectif de la population détenue. Elle était de 65,14, en 1891.

Il a été infligé 1.714 punitions; soit une diminution de 491 sur l'année précédente.

On comptait :

En 1891.....	{	4.867 journées de cellule de prévention, punition ou consignation.
		1.191 journées de salle de discipline.
		3.446 journées de privations alimentaires.

La justice disciplinaire a prononcé :

En 1892.....	{	9.290 journées de cellule de prévention, punition ou consignation.
		4.550 journées de salle de discipline.
		3.571 journées de privations alimentaires.

Le travail sur les chantiers extérieurs rend forcément le nombre des évasions relativement considérable. On en comptait 13 en 1891. Il y a eu en 1892 19 tentatives d'évasion, dont 2 consommées et 8 suivies de réintégration après recherches : 9 avaient été déjouées.

Pour la maison centrale du Lazaret, la statistique de 1892 accuse 18 infractions dont 1 voie de fait ; 8 infractions au silence ; 2 pour négligence dans le travail. Les 7 autres infractions signalées ne présentent aucun caractère de gravité.

Toutes ont été punies :

9 de la cellule ; 8 de pain sec et 1 de la réprimande.

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 52 au lieu de 42 en 1891.

Celui des privations alimentaires à 24 contre 49 l'année précédente.

Il n'y a pas eu de tentative d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif de l'infirmerie était de :

Au 31 décembre 1891	35	hommes	»	femmes
Entrées.....	630	—	14	—
Ensemble.....	665	—	14	—
Sorties.....	633	—	14	—
Effectif au 31 décembre 1892....	32	hommes	»	femmes

Le total des journées d'infirmerie a été de 11.425 pour les hommes et 193 pour les femmes.

De ces chiffres ressortent les indications ci-après :

	1892	1891	
	0/0	0/0	
Hommes.....	Proportion des entrées à l'infirmerie par jour, à la population moyenne.....	0,012	0,149
	Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	2,060	2,103
	Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	17j.180	13j.531
	Proportion des décès au total des malades.....	6,165	2,877
	Rapport des décès à la population moyenne.....	2,928	1,634
Femmes.....	Rapport des entrées à l'infirmerie par jour, à la population moyenne.....	0,092	0,200
	Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	1,281	4,399
	Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	13j.785	19j.513
	Proportion des décès au total des malades.....	7,143	10,811
	Rapport des décès à la population moyenne.....	2,439	8,888

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont :

Pour les hommes :

Les maladies de l'appareil respiratoire, (pneumonie, pleurésie, maladies des bronches et du larynx) : 122 ; les maladies de l'appareil sécrétoire, (maladies de la peau et du tissu cellulaire) : 89 ; les maladies épidémiques, (dysenterie, cholérine, variole) : 43 ; les fièvres : 219.

Pour les femmes :

Les maladies de l'appareil respiratoire : 2 ; les embarras gastriques : 4.

La proportion des maladies aiguës a été :

Pour le sexe masculin	85,71	p. 100
— féminin	72	» —

Sur 100 hommes admis à l'infirmerie, en 1892 : 3,33 p. 100 présentaient, au moment de leur arrivée dans les maisons, le germe de la maladie.

28,25 p. 100 étaient de constitution faible.

68,42 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Sur 100 femmes admises en traitement :

7,14 p. 100 étaient de constitution faible au moment de leur entrée au Lazaret.

92,86 p. 100 jouissaient d'une bonne santé.

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont :

Pour les hommes :

La phthisie.....	40	p. 100
Les fièvres.....	23	—

Pour les femmes :

Les maladies de l'appareil respiratoire...	21	décès ou 41,16	p. 100
L'anémie et la débilité générale.....	6	—	11,76

Deux hommes ont été mis en traitement pour cause d'épilepsie.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Le nombre des journées de travail a été, en 1892 :

A Berrouaghia.....	199.313
A Lambèse.....	134.134
Au Lazaret.....	12.845
Ensemble.....	346.292

Soit un effectif moyen de :

Détenus occupés à Berrouaghia.....	645
— à Lambèse.....	434
— au Lazaret.....	42
Ensemble.....	1.121

Au 31 décembre 1892, le total des détenus travaillant était :

A Berrouaghia.....	258
A Lambèse.....	553
Au Lazaret.....	43
Ensemble.....	854

Les produits du travail figurent dans la comptabilité des établissements de l'Algérie pour un total de 318.233 fr. 21, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

	PRODUIT NET	GRATIFICATIONS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	173.955 71	5.991 »	179.946 71
Lambèse.....	119.276 44	9.254 14	128.530 58
Lazaret.....	9.683 92	77 »	9.760 92
Totaux.....	302.916 07	15.322 14	318.238 21

On voit que les gratifications sont entrées dans le total des produits du travail des détenus à raison de 4,78 p. 100.

Ces produits donnent, en moyenne :

1° par journée de travail :

	SALAIRE d'après LES TARIFS.	GRATIFICATIONS	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	0 87 27	0 03 01	0 90 28
Lambèse.....	0 88 93	0 06 89	0 95 82
Lazaret.....	0 75 39	0 00 60	0 75 99

Les moyennes avaient été en 1891 :

Berrouaghia.....	fr. c.	0 88 16
Lambèse.....		0 83 82
Lazaret.....		0 67 44

2° Par journée de détention (gratifications comprises) :

	1892	1891
	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	0 47 61	0 55 98
Lambèse.....	0 72 78	0 64 89
Lazaret.....	0 64 82	0 56 39

Le total des produits du travail montant, en numéraire, pour les trois établissements d'Algérie à 318.238 fr. 21.

	HOMMES	FEMMES
	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible.....	77.948 61	1.879 14
— réservé.....	62.462 31	1.799 85
Portion concédée aux entrepreneurs.....	66.373 98	6.081 93
Portion acquise au Trésor.....	101.692 39	»
Totaux.....	308.477 29	9.760 92
Ensemble.....	318.238 21	

Comptes de pécule (Tableau XXVIII).

Le mouvement du pécule, en 1892, est exprimé par les chiffres ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	PÉCULE disponible.	PÉCULE réservé.	PÉCULE disponible.	PÉCULE réservé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1891.....	24.787 17	97.651 05	693 19	3.834 03
Recettes de 1892.....	90.157 94	63.157 89	2.376 06	1.799 85
Ensemble.....	114.945 11	160.808 94	3.069 25	5.633 88
Dépenses en 1892.....	87.586 90	61.451 06	2.259 82	1.237 70
Avoir au 31 décembre 1892.....	27.358 21	99.357 88	809 43	4.396 18
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date.....	816 35			
Net.....	28.174 56			

Dépenses des condamnés (Tableau XXIX).

Les dépenses personnelles comprenant l'achat de pain et d'autres aliments, effets d'habillement et menus ustensiles, les ports de lettres, etc., se sont élevées, en 1892 :

	fr. c.
A Berrouaghia, à	34.574 53
A Lambèse, à	31.775 31
Ensemble.....	66.349 84

Soit par journée de détention :

	fr. c.
A Berrouaghia, à	0 09 15
A Lambèse, à	0 18 »

Au Lazaret, les dépenses dites personnelles ont atteint le chiffre de 1.886 fr. 98 ; soit 0 fr. 12,53 par journée de détention au lieu de 0 fr. 11,21 en 1891.

Les aliments supplémentaires consommés à Berrouaghia et à Lambèse et distribués à titre gratuit représentent une dépense totale de 13.749 fr. 05 dont : 13.667 fr. 78 à Berrouaghia et 81 fr. 27 à Lambèse.

La dépense ressort, en moyenne, par journée de détention :

	fr. c.
Pour le premier de ces établissements à	0 03 61
Pour le second —	0 00 05
Et pour l'ensemble des deux maisons à	0 02 48

Libérés (Tableaux XXX et XXXI).

610 hommes et 14 femmes ont été mis en liberté pendant l'année.

Sur le nombre :

38 hommes et 8 femmes avaient été l'objet de mesures de clémence.

Les autres étaient arrivés à l'expiration de leur peine.

La proportion des individus mis en liberté par décisions gracieuses a été de 14,42 p. 100 pour les hommes, et de 57,42 pour les femmes.

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'existence des libérés à leur rentrée dans la vie commune.

	PROPORTION		PROPORTION	
	1892 Hommes.	1891 Femmes.	1892 Hommes.	1891 Femmes.
Récidivistes.....	0/0	0/0	0/0	0/0
Soumis à l'interdiction de séjour..	49 »	54,25	»	21,42
	15 »	18,90	»	21,42
<i>Destination :</i>				
Étrangers expulsés.....	7,87	7,79	28,57	28,57
Incorporés dans l'armée.....	0,49	»	»	»
Malades ou infirmes dirigés sur les hôpitaux	»	»	»	»
Dirigés sur leur ancien domicile..	32,29	37,09	64,28	64,28
Dirigés sur une autre localité....	59,35	55,12	7,15	7,15
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

En ce qui concerne les libérés passant pour avoir des ressources personnelles et du travail assuré :

	PROPORTION		PROPORTION	
	1892 Hommes.	1891 Femmes.	1892 Hommes.	1891 Femmes.
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	8,57	14 »	»	»
Ayant du travail assuré.....	51,67	40,34	57,15	64,28
N'ayant pas de travail.....	30,32	36,21	»	»
Hors d'état de travailler.....	1,57	1,16	14,28	7,15
Remis à société de patronage....	»	»	»	»
Expulsés (rappel).....	7,87	7,79	28,57	28,57
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Enfin, 71,64 p. 100 des libérés ont reçu, à leur sortie de prison, un solde de pécule variant de 20 francs à plus de 100 francs.

7 femmes ont bénéficié des mêmes dispositions. C'est une proportion de 50 p. 100.

État de l'instruction des libérés.

La statistique résume ainsi qu'il suit les résultats de l'enseignement en ce qui concerne les libérés :

Illettrés à leur entrée.	}	Ayant profité de l'enseignement....	17,50 p. 100
		Demeurés illettrés	56,74 —
Sachant lire à leur entrée.	}	Ayant profité de l'enseignement...	5,25 —
		N'ayant pas fait de progrès	1,16 —
Sachant lire et écrire.	}	Ayant profité de l'enseignement....	5,08 —
		N'ayant pas fait de progrès.....	8,52 —
Sachant lire, écrire et calculer.	}	Ayant reçu l'instruction complète...	0,67 —
		N'ayant pas fait de progrès.....	4,42 —
Possédant à leur entrée l'instruction primaire complète.	}	Ayant fait des progrès	0,33 —
		N'ayant pas fait de progrès	0,33 —

Sur les 14 libérées :

3 qui étaient illettrées à leur entrée en prison avaient appris à lire.

8 étaient demeurées illettrées.

Les trois autres, qui savaient lire, écrire et calculer antérieurement, ont été rendues à la vie libre sans avoir fait de progrès.

(Tableaux XXXII et XXXIII.)

Les renseignements contenus dans les deux derniers tableaux sont en quelque sorte le complément des observations développées au cours du rapport.

Journées de détention.

	HOMMES		FEMMES	
	PROPORTION 1892.	PROPORTION 1891.	PROPORTION 1892.	PROPORTION 1891.
	0,0	0,0	0,0	0,0
Travail en commun	60,13	68,29	85,30	83,62
— à l'isolement	»	0,05	»	»
Repos.....	35,31	28,47	13,06	11,75
Infirmerie.....	2,16	2,10	1,28	4,38
Cellule ou salle de discipline ...	2,40	1,09	0,36	0,25
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

(Tableau XXXIII.)

	HOMMES		FEMMES	
	PROPORTION 1892	PROPORTION 1891	PROPORTION 1892	PROPORTION 1891
	<i>Population au 31 décembre 1892.</i>			
	0/0	0/0	0/0	0/0
Travaillant en commun.....	52,24	55,12	97,73	100 »
Au repos	44 »	41,06	»	»
A l'infirmerie.....	2,06	2,44	»	»
En cellule ou à la salle de discipline.....	1,70	1,38	2,27	»
Totaux	100 »	100 »	100 »	100 »

En voici la nomenclature :

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Il existait, au 31 décembre 1892, 34 établissements d'éducation correctionnelle affectés, savoir :

1° Aux jeunes garçons :

<i>France.</i>	
Colouies publiques	6
Quartiers correctionnels	5
Etablissements privés	12

Algérie.

Établissement privé	1
---------------------------	---

2° Aux jeunes filles :

<i>France.</i>	
Quartier correctionnel	1
Établissement public	1
Établissement spécial	1
Établissements privés	7

Total..... 34

NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS des ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS		Saint-Joseph	Haute-Saône.
—		Société de patronage de la Seine.....	Seine.
FRANCE		Société de patronage des enfants protestants in- soumis.....	Seine.
—		ALGÉRIE	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		M'Zéra.....	Alger.
—		FILLES	
Aniane.....	Hérault.	—	
Belle-Isle-en-Mer.....	Morbihan.	FRANCE	
Les Douaires.....	Eure.	—	
Saint-Hilaire.....	Vienne.	Rouen (Quartier correc- tionnel).....	Seine-Inférieure.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.	ÉTABLISSEMENT PUBLIC (Quartier spécial de jeunes filles.)	
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.	—	
Dijon (Quartier correc- tionnel).....	Côte-d'Or.	Doullens.....	Somme.
Lyon —	Rhône.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Nantes —	Loire-Inférieure..	—	
Rouen —	Seine-Inférieure..	Cadillac.....	Gironde.
Villeneuve-sur-Lot —	Lot-et-Garonne.	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
—		—	
MAISONS PRIVÉES		Bavilliers	Haut-Rhin.
—		Diaconesses.....	Seine.
Bar-sur-Aube.....	Aube.	Israélites.....	Seine.
Bologne-sur-Marne.....	Haute-Marne.	Limoges (Ste-Valérie)....	Haute-Vienne.
Jommelières.....	Dordogne.	Montpellier.....	Hérault.
La Loge.....	Cher.	Rouen.....	Seine-Inférieure.
Le Luc.....	Gard.	Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.
Mettray.....	Indre-et-Loire.		
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.		
Sainte-Foy.....	Dordogne.		
Saint-Ilan.....	Côte.-lu-Nord.		

Il faut observer que le quartier correctionnel de Lyon, installé dans la maison d'arrêt et de justice de cette ville, a été évacué provisoirement, et transféré au quartier correctionnel de Rouen, le 16 avril 1890, par suite des travaux nécessités pour la transformation de cette prison départementale en maison cellulaire. Ces travaux n'étant pas terminés en 1892, le quartier correctionnel est demeuré sans effectif, pendant tout le cours de cette année.

Parmi les établissements privés de jeunes garçons la colonie d'Autreville (Haute-Marne) a été supprimée à partir du 7 septembre 1892.

En ce qui concerne les établissements affectés aux jeunes filles, la colonie de Fouilleuse, supprimée à partir du 31 décembre 1891, a été évacuée dès les premiers jours de janvier 1892; et une partie de son effectif a été transféré à la maison d'arrêt de Doullens, où un quartier spécial de jeunes filles a été créé à partir de la même époque.

FRANCE

Mouvement général de la population (Tableau I).

	GARÇONS		FILLES
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	
Effectif au 31 décembre 1891.....	2.609	2.546	1.135
Entrées.....	1.019	688	547
Ensemble.....	3.628	3.234	1.682
Sorties.....	955	682	581
Effectif au 31 décembre 1892....	2.673	2.552	1.101
	5.225		

Au 31 décembre 1892, on constate dans la population des établissements de garçons une augmentation de 70 unités sur l'effectif existant au 31 décembre 1891 dans les mêmes établissements (5.225 contre 5.155 en 1891).

Quant à la population de jeunes filles, son effectif diminue d'une année à l'autre de 34 unités (1.101 contre 1.134) en 1892. Déjà l'année précédente en 1891, on avait pu constater une diminution de 51 unités sur la population existant au 31 décembre 1890. Il y a donc eu dans le cours de ces deux dernières années, un mouvement décroissant au total de 85 unités sur le nombre de jeunes filles détenues correctionnellement.

La population moyenne atteint en 1892 le chiffre de 5.119 contre 5.100 en 1891 pour les jeunes garçons, soit une différence en plus de 19 unités; et pour les jeunes filles ce chiffre s'élève seulement à 1.080 en 1892 contre 1.158 en 1891 soit une différence en moins de 78 unités. Ce qui fait que le nombre de journées de présence pour les deux sexes, accuse une différence de 16.831 journées en moins au profit de l'année 1892.

Caractère et durée de la détention (Tableau II).

Les jeunes détenus, présents à la fin de l'année 1892, formaient les trois catégories suivantes:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
		0,0	0,0		0,0	0,0
Acquittés (art. 66 du C. P.)	5.134	98,27	97,79	1.049	95,28	92,16
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	68	1,30	1,90	9	0,82	0,79
Correction paternelle.....	23	0,43	0,31	43	3,90	7,05
Totaux.....	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

La proportion p. 100 des acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal s'élève un peu, aussi bien chez les garçons que chez les filles. Mais en ce qui concerne les deux autres catégories cette proportion reste sensiblement la même pour les garçons; et on remarque pour les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle qu'elle passe en 1892 à 3,90 au lieu de 7,05 en 1891.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue des décisions judiciaires, la comparaison des années 1892 et 1891 pour les jeunes détenus des deux sexes; les acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, et les condamnés en vertu des articles 67 et 69 du même Code.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
<i>Acquittés.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an..	58	1,13	0,95	32	3,05	1,91
Pour 1 à 2 ans....	72	1,41	1,67	90	8,58	6,60
— 2 à 4 —.....	873	17,00	16,62	237	22,59	20,46
— 4 à 6 —.....	1.781	34,69	34,72	373	35,56	38,05
— 6 à 8 —.....	1.512	29,45	28,56	213	20,31	21,22
— 8 à 10 —.....	687	13,38	14,02	74	7,05	7,74
— 10 à 12 —.....	136	2,65	3,09	28	2,67	3,83
— 12 à 14 —.....	15	0,29	0,37	2	0,19	0,19
Totaux.....	5.134	100 »	100 »	1.049	100 »	100 »

	GARÇONS		FILLES	
	1892	1891	1892	1891
<i>Condamnés.</i>				
Pour moins de 1 an.....	»	»	1	»
Pour 1 an.....	2	3	»	»
Pour 1 à 2 ans.....	7	13	»	»
— 2 à 4 —.....	21	27	2	3
— 4 à 6 —.....	26	33	3	5
— 6 à 8 —.....	7	11	2	»
— 8 à 10 —.....	5	9	1	1
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— 12 —.....	»	2	»	»
Totaux.....	68	98	9	9

Faits qui ont motivé l'envoi en correction (Tableau III).

Les proportions respectives des divers crimes et délits pendant les années 1892 et 1891, sur 100 détenus de chaque sexe, ressortent du tableau suivant :

	GARÇONS.			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
		0/0	0/0		0/0	0/0
Assassinat, empoisonnement.....	4	0,07	0,10	12	1,09	0,70
Meurtre, coups et blessures.....	132	2,53	2,58	48	4,36	3,34
Incendie.....	91	1,74	1,78	41	3,72	3,25
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	142	2,72	2,68	136	12,35	11,09
Vol qualifié, faux, fausse monnaie...	129	2,47	2,83	49	4,45	2,90
Vol simple, escroquerie, etc.....	3.415	65,36	66,27	476	43,23	45,54
Mendicité.....	375	7,18	7,12	110	9,99	10,65
Vagabondage.....	751	14,37	13,40	140	12,72	12,68
Autres crimes et délits.....	163	3,12	2,93	35	3,18	2,81
Désobéissance à l'autorité paternelle..	23	0,44	0,31	54	4,91	7,04
Totaux.....	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Ces proportions demeurent à peu près les mêmes que celles de l'année précédente pour chacun des crimes et délits énumérés dans le tableau ci-dessus en ce qui concerne les jeunes garçons. Les nombres de jeunes détenus afférents à chacune de ces catégories ne varient que de quelques unités.

Mais, pour les jeunes filles, on constate que les proportions respectives des faits qualifiés crimes augmentent sensiblement; tandis qu'au contraire celles qui se réfèrent aux délits diminuent un peu.

Voici pour chacune de ces infractions, la comparaison des nombres de jeunes filles détenues pendant ces deux dernières années :

	FILLES	
	1892	1891
Assassinat, empoisonnement	12	8
Meurtre, coups et blessures	48	38
Incendie	41	56
Attentat à la pudeur, aux mœurs	136	126
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	49	33
Vol simple, escroquerie, etc.....	476	517
Mendicité	110	121
Vagabondage	140	144
Autres crimes et délits	35	32
Désobéissance à l'autorité paternelle	54	80
Totaux.....	1.101	1.135

Abstraction faite des enfants détenus par voie de correction paternelle, on arrive, au point de vue de la juridiction, aux chiffres suivants :

	Garçons.	Filles.
Tribunaux correctionnels	5.170	1.032
Cours d'assises	31	15
Tribunaux militaires ou maritimes	1	»

Le total des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels contre les jeunes détenus des deux sexes augmente en 1892 de 56 jugements. Mais cette augmentation porte tout entière sur des condamnations frappant les jeunes garçons (5.170 contre 5.109 en 1891, soit une différence de 61 jugements). Pour les jeunes filles nous avons 1.032 jugements en 1892 contre 1.037 en 1891, soit une différence en moins de 5 jugements.

La juridiction de la Cour d'assises s'est exercée de la même manière pendant les années 1892 et 1891, pour les jeunes détenus : 31 arrêts ont frappé les jeunes garçons en 1892, contre 29 en 1891 ; et 15 les jeunes filles, contre 18 en 1891.

Départements où les jugements ont été rendus (Tableau IV).

Les départements, présentant les chiffres les plus élevés, sont :

1° Pour les garçons :

Seine	808
Nord	405
Seine-Inférieure	320
Finistère.....	192
Ille-et-Vilaine.....	142
Pas-de-Calais.....	139
Calvados.....	127
Morbihan.....	123
Côtes-du-Nord.....	122
Rhône	116
Seine-et-Oise	113
Aisne	106
Eure	101
Loire-Inférieure.....	101

Dans tous les autres départements, il y a eu moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les filles :

Seine.....	108
Nord.....	80
Aisne.....	53
Eure	45
Marne.....	42
Pas-de-Calais.....	42
Ille-et-Vilaine	39
Côtes-du-Nord.....	31
Finistère.....	30
Seine-Inférieure.....	30

Dans aucun des autres départements, les tribunaux répressifs n'ont eu à juger plus de 30 jeunes filles.

Ces départements qui ont fourni le plus fort contingent aux établissements d'éducation correctionnelle sont les mêmes que ceux de l'année précédente, et appartiennent, les grandes agglomérations industrielles mises à part, à la région du nord-ouest de la France.

Age (Tableau V).

Ainsi que le démontre le tableau ci-dessous, c'est entre douze et quinze ans que se commet le plus grand nombre de délits.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Age au moment du d.lit.		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	38	0,73	0,89	13	1,18	0,70
De 8 à 10 ans.....	471	9,01	8,39	70	6,36	8,19
De 10 à 12 —.....	1.086	20,79	20,15	158	14,35	14,89
De 12 à 14 —.....	1.722	32,96	33,73	293	26,61	24,68
De 14 à 15 —.....	1.181	22,60	23,02	314	28,52	25,99
Plus de 15 et moins de 16 ans.....	727	13,91	13,82	253	22,98	25,55
Totaux.....	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Les différences d'une année à l'autre sont peu sensibles ; il y a seulement une très légère augmentation pour 1892, sur la proportion des filles ayant commis l'infraction de quatorze à quinze ans.

État civil des jeunes détenus, situation et antécédents des parents (Tableau VI).

Sur les 5.225 garçons présents au 31 décembre 1892, 4.571 étaient enfants légitimes, et 654 enfants naturels, soit 87,48 et 12,52 p.100, contre 87,01 et 12,99 en 1891, proportions à peu près égales.

Les garçons étaient issus de parents :

Propriétaires ou rentiers.....	36
Exerçant des professions libérales.....	31
— agricoles.....	1.199
— industrielles.....	1.059
— diverses.....	2.130
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution.....	423
Inconnus ou disparus.....	347
Total.....	5.225

Les parents de 864 garçons avaient subi une ou plusieurs condamnations.

1.753 garçons étaient orphelins de père ou de mère ; 323 orphelins de père et de mère, et 91 élèves des hospices.

Quant aux filles, 824 étaient légitimes, et 277 naturelles ; elles étaient issues de parents :

Propriétaires ou rentiers.....	1
Exerçant des professions libérales.....	»
— agricoles.....	101
— industrielles.....	163
— diverses.....	413
Mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution.....	287
Inconnus ou disparus.....	136
Total.....	1.101

Les parents de 570 filles avaient subi des condamnations. 418 filles étaient orphelines de père ou de mère ; 203 orphelines de père et de mère, et 7 élèves des hospices.

Religion (Tableau VII).

	Garçons.	Filles.
Catholiques.....	5.153	1.042
Protestants.....	63	56
Israélites.....	9	3
N'appartenant à aucun culte.....	»	»
Totaux.....	5.225	1.101

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

885 garçons et 166 jeunes filles avaient été, avant leur entrée, envoyés en correction une ou plusieurs fois, soit 16,94 et 15,08 p. 100 contre 15,17 et 12,42 en 1891. La proportion des récidivistes a donc augmenté en 1892, surtout en ce qui concerne les jeunes filles.

Instruction théorique et professionnelle. — Enseignement (Tableaux IX et X).

3.294 garçons et 824 filles n'avaient pas de profession à leur entrée en correction, contre 3.352 garçons et 810 filles en 1891.

Les autres se répartissaient ainsi :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
		0/0	0/0		0/0	0/0
Professions industrielles.....	701	36,30	37,99	77	27,80	15, »
— agricoles.....	663	34,33	35,41	57	20,58	20,92
— diverses.....	567	29,37	26,57	143	51,62	63,08
Totaux.....	1.931	100 »	100 »	277	100 »	100 »

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
<i>Instruction à l'arrivée.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Illettrés.....	1.875	35,88	37,05	568	51,59	47,23
Sachant lire.....	743	14,22	12,71	113	10,26	9,25
— lire et écrire.....	1.513	28,96	29,21	269	24,43	23,08
— lire, écrire et calculer.....	1.001	19,16	19,44	134	12,17	18,50
Possédant l'instruction primaire.....	93	1,78	1,59	17	1,55	1,94
Ayant une instruction supérieure.....	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	5.225	100 »	100 »	1.101	100 »	100 »

Tous les enfants sans exception sont allés à l'école. Le tableau X fait connaître quelques résultats de l'enseignement au commencement et à la fin de l'année.

Il comprend, d'une part, les enfants présents au 31 décembre 1891, et ceux entrés au cours de l'année 1892; d'autre part, les enfants sortis pendant l'année, et ceux restant à la fin de l'année.

	GARÇONS		FILLES	
	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE	Commencement de L'ANNÉE	FIN de L'ANNÉE
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés.....	14,02	4,25	22,97	7,20
Sachant lire.....	8,89	6,82	13,62	12,63
— lire et écrire.....	21,28	17,88	24,04	24,39
Au moins lire, écrire et calculer.....	55,81	71,05	39,37	55,78
Totaux.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Le tableau suivant donne, d'après le degré de leur instruction, la répartition des jeunes détenus présents au 31 décembre 1892.

	GARÇONS		FILLES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Illettrés.....	265	5,07	87	7,90
Sachant lire.....	380	7,27	137	12,44
— lire et écrire.....	929	17,78	291	26,43
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	3.651	69,88	586	53,23
Totaux.....	5.225	100 »	1.101	100 »

Le nombre d'ouvrages existant dans les bibliothèques de jeunes détenus s'élevait à 19.987, et le nombre de mises en lecture a été pour l'année 1892 de 50.860, chiffre un peu supérieur à celui de l'année précédente qui était de 46.689.

État moral et disciplinaire (Tableau XI).

Les récompenses distribuées pendant l'année 1892 se sont élevées aux chiffres de 78.709 pour les jeunes garçons, et de 11.818 pour les jeunes filles; contre 77.026 et 10.508 en 1891.

Elles se décomposaient ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Grâces.....	95	»
Mises en liberté provisoire.....	209	29
Livrets de caisse d'épargne.....	868	139
Livres et instruments d'honneur.....	599	293
Récompenses pécuniaires.....	50.838	2.529
Récompenses honorifiques.....	2.823	2.368
Autres récompenses.....	23.277	6.460
Totaux.....	78.709	11.818

Le total des infractions commises par les garçons a été en 1892 de 40.683, chiffre un peu inférieur à celui de 1891 qui s'élevait à 43.668; mais il y a une très légère augmentation de 89 infractions commises par les jeunes filles; leur nombre s'élevait à 2.175 en 1892, contre 2.086 en 1891.

Des punitions en nombre égal ont été prononcées; en voici la répartition par rapport à 1891 :

	GARÇONS		FILLES	
	1892	1891	1892	1891
Cachot ou cellule.....	3.370	3.360	823	537
Autres punitions disciplinaires.....	30.548	33.630	828	840
Réprimandes.....	6.765	6.678	524	709
Totaux.....	40.683	43.668	2.175	2.086

58 jeunes détenus garçons ont été condamnés par les tribunaux répressifs pour différents crimes et délits commis, soit pendant leur détention, soit pendant qu'ils étaient en état d'évasion. En 1891, ces condamnations avaient frappé dans les mêmes conditions seulement 19 jeunes garçons.

Le total pour les deux sexes des évasions tentées ou consommées pendant l'année s'est élevé à 405 contre 431 en 1891.

181 jeunes détenus ont été repris avant le 31 décembre 1892 sur 242 évasions consommées.

État sanitaire (Tableau XII).

2.040 cas de maladies, ayant occasionné 79 décès, se sont produits au cours de l'année 1892, parmi les jeunes détenus des deux sexes.

Le tableau suivant établit l'état comparatif des maladies et des décès survenus pendant les années 1892 et 1891:

	1892		1891	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire	100	32	107	33
Scrofules.....	67	3	56	1
Fièvre typhoïde	19	1	59	9
Scorbut.....	1	»	2	»
Maladies des voies digestives	388	5	261	2
Maladies diverses.....	1.046	21	1.335	14
Totaux	1.621	62	1.820	59
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire	20	11	19	8
Scrofules.....	33	»	46	»
Fièvre typhoïde	4	»	3	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives	15	»	25	2
Maladies diverses.....	347	6	224	10
Totaux.....	419	17	317	21

Le total des maladies est inférieur à celui de 1891 de 97 cas (2.040 contre 2.137); et celui des décès diffère seulement d'une unité en moins du nombre des décédés de l'année précédente (79 contre 80).

Il y a eu 1 cas de mort accidentelle, chez les jeunes garçons, et 1 suicide chez les filles.

24 cas d'épilepsie (16 garçons et 8 filles) et 1 cas d'aliénation mentale (garçon) ont été enregistrés pendant l'année 1892 pour les deux sexes.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Le tableau XIII présente en détail, pour chaque établissement, le nombre des jeunes détenus occupés et inoccupés au 31 décembre 1892, ainsi que le nombre de journées de travail fournies pendant l'année.

Le tableau ci-dessous fait connaître, en le résumant, les résultats généraux du tableau XIV.

	GARÇONS			FILLES		
	OCCUPÉS au 31 déc. 1892.	MOYENNE des travailleurs	JOURNÉES de travail.	OCCUPÉS au 31 déc. 1892.	MOYENNE des travailleuses.	JOURNÉES de travail.
Services économiques.....	372	349	107.740	202	193	59.543
Travaux agricoles.....	2.515	2.461	760.580	145	153	49.063
Travaux industriels.....	1.628	1.437	444.097	729	745	230.215
Totaux.....	4.515	4.247	1.312.417	1.076	1.096	338.821

Libération (Tableaux XV et XVI).

Le total des mises en liberté s'est élevé, en 1892, à 1.159 pour les garçons, et 215 pour les jeunes filles.

87 garçons et 25 filles (contre 107 garçons, et 13 filles en 1891) n'étaient pas en état de gagner leur vie pour les motifs suivants:

	GARÇONS	FILLES
Infirmités ou mauvaise santé.....	20	»
Défaut d'instruction professionnelle	55	23
— d'intelligence.....	12	2
Totaux	87	25

Au point de vue de l'instruction professionnelle, les libérés étaient classés de la manière suivante:

	GARÇONS	FILLES
Professions agricoles.....	616	41
— industrielles.....	485	145
Autres professions.....	40	18
Sans profession.....	18	11
Totaux.....	1.159	215

Leur degré d'instruction s'établissait ainsi qu'il suit:

	GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	6	3]
Sachant lire.....	61	26
— lire et écrire.....	185	32
— lire, écrire et calculer.....	652	112
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	255	42
Totaux.....	1.159	215

Enfin, voici quelle a été leur destination à l'expiration de leur peine.

	GARÇONS	FILLES
Restés dans les établissements.....	8	7
Rentrés dans leurs familles.....	828	160
Couffés à des sociétés de patronage, ou à des institutions d'assistance.....	30	16
Engagés.....	119	»
Placés comme ouvriers, domestiques.....	174	32
Totaux.....	1.159	215

ALGÉRIE

La colonie de M'Zéra est le seul établissement d'éducation correctionnelle que possède l'Algérie; il est affecté aux garçons.

L'effectif au 31 décembre 1892 s'élevait à 161 jeunes détenus au lieu de 144 en 1891, soit une différence en plus de 17 unités.

La population moyenne qui était l'année précédente de 142, est en 1892 de 153, avec 56.114 journées de détention.

Les 161 garçons présents à la fin de l'année avaient été envoyés en correction pour les crimes et délits suivants:

	1892	1891
Assassinat.....	1	1
Meurtre, coups et blessures.....	24	18
Incendie.....	»	»
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	27	17
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	8	8
Vol simple, escroquerie.....	94	93
Mendicité.....	»	»
Vagabondage.....	1	2
Autres crimes et délits.....	6	5
Totaux.....	161	144

71 enfants provenaient d'Alger; 40 de Constantine, 37 d'Oran, et 13 de Tunis.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, 1 enfant n'avait pas huit ans: 21 avaient de huit à dix ans; 29 de dix à douze ans; 60 de douze à quatorze ans; 45 de quatorze à quinze ans, et 5 avaient plus de quinze et moins de seize ans.

158 étaient enfants légitimes et 3 naturels; 64 étaient orphelins de père ou de mère, 24 orphelins de père et de mère. Les parents de 6 enfants avaient subi des condamnations.

Au point de vue de la religion, 30 étaient catholiques; 8 israélites, et 123 mahométans.

A l'époque de l'entrée dans l'établissement, 149 se trouvaient complètement illettrés; 7 savaient lire; 3 lire et écrire; 2 lire, écrire et calculer. Aucun ne possédait l'instruction primaire complète.

Au 31 décembre 1892, il restait 28 illettrés; 45 sachant lire; 43 sachant lire et écrire; et 45 recevaient le complément de l'instruction primaire.

Le nombre d'ouvrages existant dans la bibliothèque s'élevait à 263, et le nombre des mises en lecture au cours de l'année a été de 1.629.

3 jeunes détenus ont été mis en liberté provisoire, et il a été accordé 1.897 récompenses, dont 309 pécuniaires et 58 honorifiques.

593 punitions disciplinaires ont été infligées pour un nombre égal d'infractions.

23 jeunes détenus se sont évadés pendant l'année, 8 seulement ont pu être repris avant le 31 décembre, 39 avaient tenté l'évasion sans pouvoir y réussir.

52 cas de maladies ayant occasionné 8 décès, se sont produits au cours de l'année 1892, contre 40 cas et 10 décès en 1891.

Il y a eu 2 cas d'épilepsie, et 827 journées d'infirmerie pour une population moyenne de 153 jeunes détenus.

158 enfants étaient occupés au 31 décembre 1892, savoir: 12 aux services économiques; 123 aux travaux agricoles, et 23 aux travaux industriels.

Le nombre de journées de travail fournies dans l'établissement a été de 48.822, contre 42.642 en 1891.

46 garçons ont été libérés pendant l'année, dont 3 par faveur spéciale. Sur ce nombre 43 étaient en état de gagner leur vie, 3 ne le pouvaient pas par défaut d'instruction professionnelle.

35 avaient appris dans l'établissement un métier agricole, et 11 un métier industriel.

Sur ces 46 libérés, 45 sont rentrés dans leur famille et 1 a été confié à une société de patronage.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Par suite de l'ouverture de la prison de Foix, en février 1892, le nombre des prisons cellulaires s'est trouvé porté à 24, savoir :

- 1° La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas;
- 2° Un quartier de la maison de correction de la Santé;
- 3° Une partie du dépôt près la Préfecture de police;
- 4° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould;
- 5° La maison d'arrêt et de justice de Dijon;
- 6° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours;
- 7° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes;
- 8° La maison d'arrêt et de justice de Versailles;
- 9° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil;
- 11° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont;
- 15° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat;
- 17° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne;
- 18° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes;
- 19° Des quartiers de la maison de correction de Nanterre;
- 20° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne;
- 21° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende;
- 22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne;
- 24° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent le mouvement général de la population dans les prisons de Mazas et de la Santé, exclusivement réservées au sexe masculin.

PRISON DE MAZAS

HOMMES	
Population au 31 décembre 1891.....	925
Entrées en 1892.....	8.890
Ensemble.....	9.815
Sorties en 1892.....	8.681
Population au 31 décembre 1892.....	1.134
Journées de détention.....	375.252
Population moyenne.....	1.025

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL

HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1891.....	539 539
<i>Entrées en 1892.</i>	
Prévenus.....	6.451 } 6.899
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	448 }
Total.....	7.438 7.438
<i>Sorties en 1892.</i>	
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution.....	1.846 }
Par suite d'acquiescement.....	155 }
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement..	30 }
Transférés. { Comme présumés aliénés.....	35 }
{ A l'infirmerie centrale.....	28 }
{ Pour causes diverses.....	1.362 }
Décédés... { Mort naturelle.....	4 }
{ Suicides.....	» }
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant le séjour dans la prison... (1) 3.424	6.884 }
Total.....	6.884 6.884
Effectif au 31 décembre 1892.....	554
Journées de détention.....	243.794
Population moyenne.....	666

(1) Le chiffre 3.424 représente les sorties pour ordre, c'est-à-dire le nombre des prévenus qui pendant leur séjour à Mazas, sont passés dans la catégorie des condamnés définitifs.

CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF

HOMMES	
Effectif au 31 décembre 1891.....	386 386
<i>Entrées en 1892.</i>	
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel..... (1) 3.424	} 5.415
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	
Total.....	5.801 5.801
<i>Sorties en 1892.</i>	
Après expiration de peine sans réduction.....	2.009
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875).	64
Transférés dans d'autres prisons.....	3.108
Graciés.....	17
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885).	9
Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale.....	4
{ A l'infirmerie centrale.....	9
Décédés... { Mort naturelle.....	1
{ Suicides.....	»
Total.....	5.221 5.221
Effectif au 31 décembre 1892.....	580
Journées de détention.....	131.458
Population moyenne.....	359

PRISON DE LA SANTÉ (Quartier cellulaire).

HOMMES	
Population au 31 décembre 1891.....	423
Entrées en 1892.....	6.331
Ensemble.....	6.754
Sorties en 1892.....	6.254
Population au 31 décembre 1892.....	500
Journées de détention.....	151.110
Population moyenne.....	414

(1) Le chiffre 3.424 représente les entrées pour ordre, c'est-à-dire le nombre des individus condamnés pendant leur séjour à Mazas et qui étaient entrés comme prévenus.

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

	HOMMES		
PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL			
Effectif au 31 décembre 1891	42	42	
<i>Entrées en 1892.</i>			
Prévenus	638	866	
Condamnés en appel ou en pourvoi	95		
Prévenus venant du quartier en commun et non réintégrés audit quartier	133		
Total	908	908	
<i>Sorties en 1892.</i>			
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	6	868	
Par suite d'acquiescement	156		
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	14		
En vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 mars 1891	68		
Transférés. {	Comme présumés aliénés		6
	A l'infirmerie centrale		9
	A l'infirmerie ordinaire		21
	Pour causes diverses		137
Décédés. {	Mort naturelle		»
	Suicides		»
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif	451		
Total	868	868	
Effectif au 31 décembre 1892		40	
Journées de détention	12.045		
Population moyenne		33	

	HOMMES		
CONDAMNÉS À TITRE DÉFINITIF			
Effectif au 31 décembre 1891	381	381	
<i>Entrées en 1892.</i>			
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou en appel	519	5.465	
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	4.831		
Condamnés venant du quartier en commun et maintenus au quartier cellulaire	115		
Total	5.846	5.846	
<i>Sorties en 1892.</i>			
Après expiration de peine, sans réduction	4.142	5.386	
Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875)	313		
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885)	58		
Transférés dans d'autres prisons	456		
Transférés. {	Pour cause d'aliénation mentale		3
	A l'infirmerie ordinaire		179
	A l'infirmerie centrale		7
Placés au quartier en commun	209		
Décédés. {	Mort naturelle		»
	Suicides		»
Graciés	19		
Total	5.386	5.386	
Effectif au 31 décembre 1892		460	
Journées de détention	139.065		
Population moyenne		381	

QUARTIERS CELLULAIRES DE LA MAISON DE NANTERRE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891	188	(1) 221	409
Entrées en 1892	201	1.722	1.923
Ensemble	389	1.943	2.332
Sorties en 1892	389	1.640	2.029
Population au 31 décembre 1892	»	303	303
Journées de détention	16.150	96.409	112.559
Population moyenne	120 ⁽²⁾	263	383

(1) Le chiffre 221 se décompose comme il suit : 140 femmes ; 51 jeunes filles détenues (art. 66) ; 30 mineures détenues par voie de correction paternelle.

(2) Les deux bâtiments cellulaires affectés à l'emprisonnement des hommes ont été évacués définitivement le 15 mai 1892.

La population moyenne a été obtenue en divisant le nombre de journées de détention (hommes), soit 16,150 par 135.

Les chiffres ci-dessus se répartissent comme suit :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF			
Effectif au 31 décembre 1891.....	188	221	409
<i>Entrées en 1892.</i>			
Condamnés qui étaient entrés en état de prévention ou d'appel.....	12	13	25
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	189	1.506	1.695
Jeunes détenues (art. 66).....	»	68	68
Mineures de la correction paternelle...	»	135	135
Totaux.....	389	1.943	2.332
<i>Sorties en 1892.</i>			
Après expiration de peine, sans réduction. Par suite de réduction de peine (Loi du 5 juin 1875).....	276	1.044	1.320
Transférés dans d'autres prisons.....	74	273	347
Graciés.....	35	131	166
Transférés. { Pour cause d'aliénation mentale.....	2	24	26
» A l'infirmerie ordinaire...	»	4	4
» A l'infirmerie centrale...	»	2	2
Décédés.... { Mort naturelle.....	»	2	2
» Suicides.....	»	»	»
Par libération conditionnelle (Loi du 14 août 1885).....	2	6	8
Jeunes détenues (art. 66).....	»	45	45
Mineures de la correction paternelle...	»	107	107
Totaux.....	389	1.640	2.029
Effectif au 31 décembre 1892.....	»	303	303
Journées de détention.....	16.150	96.409	112.559
Population moyenne.....	120	263	383

Les 17 cellules du Dépôt près la Préfecture de police ont été constamment occupées pendant l'année 1892.

Les tableaux qui suivent indiquent le mouvement de la population dans les autres prisons déclarées cellulaires.

PRISON DE SAINTE-MENEHOULD

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	20	2	22
Entrées en 1892.....	132	22	154
Ensemble.....	152	24	176
Sorties en 1892.....	136	18	154
Population au 31 décembre 1892.....	16	6	22
Journées de détention.....	5.690	1.068	6.758
Population moyenne.....	16	3	19

DÉPÔT DE DIJON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	13	3	16
Entrées en 1892.....	463	76	539
Ensemble.....	476	79	555
Sorties en 1892.....	459	74	533
Population au 31 décembre 1892.....	17	5	22
Journées de détention.....	6.745	1.077	7.822
Population moyenne.....	19	3	22

PRISON DE TOURS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	104	13	117
Entrées en 1892.....	1.096	562	1.658
Ensemble.....	1.200	575	1.775
Sorties en 1892.....	1.100	557	1.657
Population au 31 décembre 1892.....	100	18	118
Journées de détention.....	37.364	7.532	44.896
Population moyenne.....	102	21	123

PRISON D'ÉTAMPES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	21	1	22
Entrées en 1892.....	252	16	268
Ensemble.....	273	17	290
Sorties en 1892.....	244	15	259
Population au 31 décembre 1892.....	29	2	31
Journées de détention.....	9.717	362	10.079
Population moyenne.....	27	1	28

PRISON DE VERSAILLES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	122	»	122
Entrées en 1892.....	2.247	»	2.247
Ensemble.....	2.369	»	2.369
Sorties en 1892.....	2.230	»	2.230
Population au 31 décembre 1892.....	139	»	139
Journées de détention.....	44.432	»	44.432
Population moyenne.....	121	»	121

PRISON DE CORBEIL

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	63	6	69
Entrées en 1892.....	691	52	743
Ensemble.....	754	58	812
Sorties en 1892.....	708	56	764
Population au 31 décembre 1892.....	46	2	48
Journées de détention.....	20.903	1.134	22.037
Population moyenne.....	57	3	60

PRISON DE PONTOISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	96	4	100
Entrées en 1892.....	977	118	1.095
Ensemble.....	1.073	122	1.195
Sorties en 1892.....	944	106	1.050
Population au 31 décembre 1892.....	129	16	145
Journées de détention.....	35.132	3.681	38.647
Population moyenne.....	96	10	106

PRISON DE FOIX

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 1 ^{er} février 1892.....	9	1	10
Entrées en 1892.....	56	12	68
Ensemble.....	65	13	78
Sorties en 1892.....	58	13	71
Population au 31 décembre 1892.....	7	»	7

PRISON D'ANGERS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	234	31	265
Entrées en 1892.....	1.035	298	1.333
Ensemble.....	1.269	329	1.598
Sorties en 1892.....	1.091	301	1.392
Population au 31 décembre 1892.....	178	28	206
Journées de détention.....	57.404	11.949	69.353
Population moyenne.....	157	33	190

PRISON DE BESANÇON

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	121	10	131
Entrées en 1892.....	915	312	1.227
Ensemble.....	1.036	322	1.358
Sorties en 1892.....	900	313	1.213
Population au 31 décembre 1892.....	136	9	145
Journées de détention.....	41.238	4.833	46.071
Population moyenne.....	113	13	126

PRISON DE BOURGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	74	4	78
Entrées en 1892.....	667	121	788
Ensemble.....	741	125	866
Sorties en 1892.....	652	120	772
Population au 31 décembre 1892.....	89	5	94
Journées de détention.....	24.299	2.387	26.686
Population moyenne.....	66	6	72

PRISON DE CHAUMONT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	48	4	52
Entrées en 1892.....	563	61	624
Ensemble.....	611	65	676
Sorties en 1892.....	540	60	600
Population au 31 décembre 1892.....	71	5	76
Journées de détention.....	21.002	2.009	
Population moyenne.....	58	6	64

PRISON DE NICE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	215	15	230
Entrées en 1892.....	1.723	316	2.039
Ensemble.....	1.938	331	2.269
Sorties en 1892.....	1.718	320	2.038
Population au 31 décembre 1892.....	220	11	231
Journées de détention.....	83.880	7.462	91.342
Population moyenne.....	229	20	249

PRISON DE SARLAT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	32	6	38
Entrées en 1892.....	137	22	159
Ensemble.....	169	28	197
Sorties en 1892.....	157	23	180
Population au 31 décembre 1892.....	12	5	17
Journées de détention.....	10.083	1.200	11.283
Population moyenne.....	28	4	32

PRISON DE SAINT-ÉTIENNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	120	32	152
Entrées en 1892.....	1.850	712	2.562
Ensemble.....	1.970	744	2.714
Sorties en 1892.....	1.856	722	2.578
Population au 31 décembre 1892.....	114	22	136
Journées de détention.....	41.605	9.579	51.184
Population moyenne.....	114	26	140

PRISON DE TARBES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	27	1	28
Entrées en 1892.....	209	71	280
Ensemble.....	236	72	308
Sorties en 1892.....	197	66	263
Population au 31 décembre 1892.....	39	6	45
Journées de détention.....	10.271	2.280	12.551
Population moyenne.....	28	6	34

PRISON DES SABLES-D'OLONNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	32	4	36
Entrées en 1892.....	212	20	232
Ensemble.....	244	24	268
Sorties en 1892.....	221	23	244
Population au 31 décembre 1892.....	23	1	24
Journées de détention.....	9.037	620	9.657
Population moyenne.....	25	2	27

PRISON DE MENDE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	26	2	28
Entrées en 1892.....	92	7	99
Ensemble.....	118	9	127
Sorties en 1892.....	100	8	108
Population au 31 décembre 1892.....	18	1	19
Journées de détention.....	9.018	1.090	10.108
Population moyenne.....	25	3	28

PRISON DE NIORT

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	31	3	34
Entrées en 1892.....	261	31	292
Ensemble.....	292	34	326
Sorties en 1892.....	255	31	286
Population au 31 décembre 1892.....	37	3	40
Journées de détention.....	10.709	1.031	11.740
Population moyenne.....	29	3	32

PRISON DE BAYONNE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Population au 31 décembre 1891.....	35	6	41
Entrées en 1892.....	555	73	628
Ensemble.....	590	79	669
Sorties en 1892.....	548	72	620
Population au 31 décembre 1892.....	42	7	49
Journées de détention.....	13.508	2.703	16.211
Population moyenne.....	36	7	43

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

Mouvement de la population, effectif au 31 décembre 1892
(Tableaux I et I^{bis}).

Le mouvement général de la population pour l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction se décompose comme suit :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1891.....	20.249	3.326	23.575
Entrées.....	254.287	73.628	327.915
Sorties.....	274.536	76.954	351.490
Ensemble.....	253.966	73.498	327.464
Total au 31 décembre 1892.....	20.570	3.456	24.026

Par rapport au chiffre de la population restant au 31 décembre 1891, il y a une différence en moins de 99 unités (87 hommes et 12 femmes). Cette diminution provient de la suppression, dans la statistique, de 99 individus renfermés au dépôt de Nanterre, qui n'est pas considéré comme établissement pénitentiaire.

Dans l'effectif au 31 décembre 1892, les prisons de la Seine comptaient 5.136 individus, dont 1.116 femmes, soit environ le cinquième de la population totale, comme en 1891.

Le chiffre des journées de détention, comprenant toutes les prisons départementales de la France, a atteint, le chiffre de 6.985.636 pour les hommes, et celui de 1.298.814 pour les femmes, au total 8.284.450, contre 7.968.856 en 1891.

451 hommes et 67 femmes ont été graciés.

496 hommes et 140 femmes libérés conditionnellement.

12 hommes ont été exécutés, contre 14 en 1891.

Situation légale de la population (Tableau II).

La répartition des détenus au 31 décembre 1892, en prévenus, condamnés ou maintenus en prison pour dettes et par mesure administrative, est indiquée dans le tableau II, ainsi résumé :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.058	358	1.416	4.465	519	5.173	5.712	877	6.589
Attendant leur transfert à leur destination légale.....	201	17	218	514	51	595	745	68	813
A l'emprisonnement de simple police.....	5	»	5	45	128	173	50	128	178
Pour un mois et au-dessous.....	396	66	462	2.075	322	2.397	2.471	388	2.859
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	387	54	441	2.020	262	2.282	2.407	316	2.723
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	428	69	497	1.574	251	1.825	2.002	320	2.322
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	1.237	148	1.385	3.767	541	4.308	5.004	689	5.693
Pour un an et un jour (loi du 5 juin 1875).....	»	»	»	55	3	58	55	3	58
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	5	5	10	150	30	180	155	35	190
Pour une durée quelconque et à la relégation..	37	»	37	159	13	172	196	13	209
Pour dettes envers l'État.....	15	3	18	857	136	993	872	139	1.011
Pour dettes envers les particuliers.....	3	1	4	10	1	11	13	2	15
Par mesure administrative.....	59	280	339	307	33	340	366	313	679
Passagers civils.....	35	2	37	109	17	126	144	19	163
— militaires et marins.....	»	»	»	26	»	26	26	»	26
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	29	30	59	16	2	18	45	32	77
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	94	23	117	88	12	100	182	35	217
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	36	7	43	36	7	43
Jugés attendant leur transfert.....	33	60	93	56	12	68	89	72	161
Totaux.....	4.022	1.116	5.138	16.548	2.340	18.888	20.570	3.456	24.026

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous, étaient ainsi répartis :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1892	1891	NOMBRE	1892	1891
Pour un mois et au-dessous..	2.471	20,79	23,73	388	22,65	24,58
Pour plus d'un mois jusqu'à deux	2.407	20,26	17,91	316	18,45	19,27
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	2.002	16,85	15,97	320	18,68	16,48
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	5.004	42,10	42,39	689	40,22	39,67
Totaux	11.884	100 »	100 »	1.713	100 »	100 »

La durée de la détention pour les hommes est à peu près la même que celle de l'année précédente ; toutefois, les peines de 1 mois et au-dessous ont diminué de 3 p. 100 sur l'année 1891 ; celle de plus d'un mois jusqu'à deux ont par contre augmenté dans la même proportion.

Pour les femmes, on constate pour les peines d'un mois et au-dessous, 2 p. 100 de diminution, et pour les peines d'un mois jusqu'à deux, 1 p. 100 de diminution, sur l'année 1891. Mais les peines de deux mois jusqu'à trois sont en augmentation de 2 p. 100.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Dans le courant de l'année 1892, 10.819 cas de maladie ont été enregistrés ; ils ont occasionné 227.476 journées d'infirmierie et 8.770 journées d'hôpital dont voici le détail :

Pour les hommes :

4.904 cas de maladie aiguë..... }
 2.326 — — chronique..... } et 129.292 journées

Pour les femmes :

1.690 cas de maladie aiguë..... }
 1.899 — — chronique..... } et 106.954 journées

Les décès se sont élevés au chiffre de 505, contre 510 en 1891 :

427 à l'infirmierie 376 hommes et 51 femmes
 57 à l'hôpital..... 51 — 6 —
 21 suicides 21 — » —

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 99 décès, dont 5 suicides.

Les infirmeries des prisons et les hôpitaux civils renfermaient, au 31 décembre 1892, 375 hommes et 303 femmes, au lieu de 430 hommes et 283 femmes en 1891.

En outre, 509 hommes et 149 femmes ont donné des signes d'aliénation mentale dans le courant de l'année 1892 ; et 389 cas d'épilepsie ont été constatés pendant la même période pour les deux sexes.

L'état sanitaire a donc été plus satisfaisant que celui de l'année 1891. La mortalité a été un peu inférieure. Le nombre des détenus encore à l'infirmierie au 31 décembre 1892 est également en diminution sur celui de l'année précédente.

État disciplinaire (Tableau V).

56.636 infractions ont été commises par les détenus, et punies de la manière suivante :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule	12.276	22,78	839	30,65
Pain sec.....	20.843	38,67	972	35,51
Autres privations alimentaires	7.327	13,60	160	5,85
Amendes.....	2.298	4,26	313	11,44
Diverses.....	11.155	20,69	453	16,55
Totaux.....	53.899	100 »	2.737	100 »

Ces punitions ont été infligées à 22.628 hommes et 1.911 femmes ou jeunes filles.

31 évasions consommées ont été relevées dans le courant de l'année, pour 30 hommes et 1 femme.

13 hommes évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1892 ; enfin 63 évasions avaient été tentées.

Les tribunaux ont prononcé 62 condamnations, dont 9 afflictives et infamantes et 53 correctionnelles, pour les motifs suivants : tentatives d'évasions, bris de prison, rébellion, coups et injures envers le personnel administratif, de surveillance et des co-détenus. 3 femmes ou jeunes filles ont été condamnées, une pour outrage à la pudeur, une autre pour violences à son enfant, la dernière pour outrage envers la surveillante.

Enseignement (Tableau VI).

13.788 détenus, des deux sexes, ont été admis à l'école en 1892, soit 3,92 p. 100 des détenus ayant figuré à l'effectif pendant l'année.

La proportion de 1891 était de 4,21 p. 100.

Ces 13.788 individus se répartissaient ainsi avant leur admission à l'école :

	HOMMES.	FEMMES.
Illettrés.....	4.027	410
Sachant lire.....	3.731	318
Sachant lire et écrire.....	3.426	197
Possédant une instruction plus développée.....	1.597	82
Totaux.....	12.781	1.007
Total égal.....	13.788	

Les résultats de l'enseignement à la fin de l'année ou à la sortie de l'école étaient les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Illettrés	Ayant appris à lire.....	1.149	150	1.299
	— écrire.....	934	95	1.029
	Ayant fait des progrès.....	1.212	115	1.327
	N'ayant pas fait de progrès..	732	50	782
Sachant lire.	Ayant appris à écrire.....	1.029	108	1.137
	— écrire et à cal- culer.....	1.223	86	1.309
	Ayant fait des progrès.....	1.035	92	1.127
	N'ayant pas fait de progrès..	444	32	476
Sachant lire et écrire.	Ayant fait des progrès.....	2.858	146	3.004
	N'ayant pas fait de progrès..	568	51	619
Possédant une instruction plus développée.	Ayant fait des progrès.....	1.261	53	1.314
	N'ayant pas fait de progrès..	336	29	365
Totaux.....	12.781	1.007	13.788	
Total égal.....	13.788			

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail s'est élevé à 2.112.433.16, soit 75.839.60 de plus que pendant l'année 1891.

Les principales industries exercées dans les prisons départementales sont les suivantes :

	fr.	c.
Agrafes, aiguilles, épingles, perles.....	76.136	44
Brosserie.....	51.636	66
Cordage, dévidage, etc.....	151.309	42
Cartonnage, etc.....	134.165	29
Chaussonnerie.....	454.103	48
Copies, papeterie.....	104.271	22
Couture.....	98.977	37
Espadrilles et sandales.....	62.449	27
Chaudronnerie, serrurerie, etc.....	56.307	79
Sparterie.....	65.319	88
Triage de légumes, cassage de noix, etc.....	56.072	65

Le produit du travail pour les détenus occupés au service intérieur s'élevait à 414.906 fr. 79, soit 19.69 p. 100 du produit total, contre 20,69 p. 100 en 1891.

Les journées de travail se sont élevées à 3.774.690 correspondant à une population moyenne de 12.213 occupés pendant l'année.

Les moyennes comparées du produit du travail des deux sexes, étaient les suivantes :

	1892		MOYENNE générale.	1891		MOYENNE générale.
	HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES	
Par journée de travail....	0,58	0,45	0,56	0,57	0,45	0,56
— — détention ..	0,27	0,19	0,26	0,27	0,19	0,26

Quant à la répartition du produit du travail, elle est représentée par les chiffres suivants :

	fr.	c.
Au Trésor.....	60.905	72
Aux entrepreneurs.....	922.722	90
Aux détenus { hommes.....	994.204	50
{ femmes.....	134.600	04
Total.....	2.112.433	16

28.103 fr. 57 ont été distribués en gratifications pour le travail, soit 26.094 fr. 67 aux hommes et 2.008 fr. 90 aux femmes.

Enfin, la répartition du produit du travail donne les proportions suivantes :

	1892	1891
	0/0	0/0
Trésor.....	2,89	3,09
Entrepreneurs.....	43,68	43,22
Détenus.. { Hommes.....	47,06	47,03
Femmes.....	6,37	6,66
Totaux.....	100 »	100 »

ALGÉRIE

Mouvement de la population et répartition de l'effectif
(Tableaux I et I^{bis}).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1891.....	3.677	103	3.780
Entrées.....	45.528	1.029	46.557
Ensemble.....	49.205	1.132	50.337
Sorties.....	44.962	1.049	46.011
Effectif au 31 décembre 1892.....	4.243	83	4.326

L'effectif des hommes est notablement plus élevé que celui de l'année précédente, celui des femmes est en diminution.

Le nombre des journées de détention a été de 1.465.636 pour les hommes et de 36.959 pour les femmes, soit une population moyenne de 4.105 pour les deux sexes, (tableau II) au lieu de 3.562 en 1891.

30 hommes et 2 femmes ont été mis en liberté conditionnelle, 6 hommes et 1 femme ont été graciés.

1 homme a été exécuté.

Répartition de l'effectif au 31 décembre 1892 (Tableau II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	1892	1891
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.584	28	1.612	0/0	0/0
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale	218	2	220	5,09	5,80
Condamnés à des peines de simple police.....	46	2	48	1,11	2,10
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel.....	1.994	39	2.033	46,99	40,58
Détenus pour dettes envers l'État	228	5	233		
— — — des particuliers.....	2	»	2		
Détenus par mesure administrative	5	»	5	9,55	11,36
Passagers civils.....	75	1	76		
— militaires et marins...	31	»	31		
Jeunes détenus.....	60	6	66		
Totaux.....	4.243	83	4.326	100 »	100 »

État sanitaire (Tableaux III et IV).

825 cas de maladies aiguës et 256 cas de maladies chroniques ont été constatées en 1892; au total 1.033 pour les hommes et 48 pour les femmes; le nombre des journées d'infirmerie et d'hôpital s'est élevé à 19.076; enfin, on a enregistré 170 décès, dont 2 de femmes.

A la fin de l'année, 37 malades, dont 2 femmes, étaient présents à l'infirmerie.

2 cas d'aliénation mentale se sont produits dans les prisons d'Algérie; 1 homme à Tizi-Ouzou, une femme à Mostaganem.

État disciplinaire (Tableau V).

Le total des infractions s'est élevé à 3.740; elles ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	Hommes	Femmes
Cellule.....	1.160	39
Pain sec.....	1.482	22
Autres privations alimentaires.....	409	2
Amendes.....	»	1
Autres punitions.....	621	4
Totaux.....	3.672	68
Total égal aux infractions.....	3.740	

Ces punitions avaient été encourues par 3.672 hommes et 68 femmes.

Nature des infractions commises :

	Hommes	Femmes
Actes de violence.....	569	16
Immoralité.....	67	3
Refus de travail.....	343	7
Infractions diverses.....	2.693	42
Totaux.....	3.672	68
Total égal.....	3.740	

Enfin 10 évasions avaient été tentées sans résultat ; 44 évasions été consommées, dont 18 suivies de réintégration avant le 31 décembre 1892.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Le total du produit du travail s'est élevé à la somme de 213.522 fr. 48 qui se décompose comme suit, par département.

	fr.	c.
Alger.....	86.157	41
Constantine.....	46.796	44
Oran.....	80.568	63
Total égal.....	213.522	48

Dans cette somme est comprise celle de 1.030 fr. 90 distribuée pendant l'année en gratifications pour le travail.

Le nombre de journées de travail s'élevait 505.402 pour les deux sexes, soit 0,33 p. 100 des journées de détention, au lieu de 0,32 p. 100 en 1891.

Les moyennes du produit du travail étaient respectivement de 0 fr. 42 par journée de travail et 0 fr. 14 par journée de détention, contre 0 fr. 47 et 0 fr. 15 en 1891.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté était à la fin de 1892 de 3.274 pour la France et de 110 pour l'Algérie, au total 3.384 locaux, contre 3.387 l'année précédente.

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population :

	FRANCE	ALGÉRIE
Effectif au 31 décembre 1891.....	35	23
Entrées.....	76.229	8.881
Ensemble.....	76.264	8.904
Sorties.....	76.233	8.888
Effectif au 31 décembre 1892.....	31	16

Les journées de détention, au nombre de 103.592, se répartissaient ainsi :

	France.	Algérie.
Hommes.....	73.494	19.065
Femmes.....	10.676	357
Totaux.....	84.170	19.422
Total égal.....	103.592	

7 évasions ont été relevées dans le courant de l'année 1892 dans les chambres et dépôts de sûreté de France, 5 évadés n'étaient pas encore repris au 31 décembre 1892.

Aucune évasion n'avait été constatée dans les chambres de sûreté de l'Algérie.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

(Tableau I).

L'effectif du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, affecté aux condamnés aux travaux forcés et à la relégation, attendant leur transfèrement à leur destination légale, était :

Au 31 décembre 1891, de.....	253
Le nombre des entrées s'est élevé pendant l'année 1892, à....	944
Ensemble.....	1.197
Celui des sorties à.....	977
L'effectif au 31 décembre 1892, était de.....	220

Les journées de détention forment un total de 94.636.

La population moyenne ressort, par suite, à 258 — soit une diminution de 105 par rapport à l'effectif moyen de l'année précédente.

Le chiffre de 977 sorties se décompose ainsi :

Condamnés transférés dans des maisons centrales ou des prisons départementales par suite de commutation de peine.....	17
Condamnés décédés.....	3
— transférés à leur destination légale.....	957
Ensemble.....	977

(Tableau I^{bis}).

Les commissions médicales chargées de l'examen des condamnés relégables en ont, sur 1.014 qui leur avaient été présentés, éliminé 57 des convois — soit 5,62 p. 100.

Des 957 individus reconnus en état d'être embarqués :

333 ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.
624 — sur la Guyane.

(Tableau II).

Les condamnés présents à la fin de l'année 1892, au nombre de 220, se répartissaient ainsi qu'il suit sous le rapport des juridictions et des pénalités :

Condamnés par les Cours d'assises.....	197	ou	89	55	p.100
— tribunaux militaires.....	23	—	10	45	—

(Tableau III).

Les condamnations pour :

	0/0	contre	0/0	en 1891
Vol qualifié figurent dans une proportion de.....	41,37		41,10	
Incendie.....	7,73	—	3,55	—
Attentats à la pudeur (et complicité).....	6,81	—	8,69	—
Détournements de deniers publics....	6,37	—	pas de renseignements.	
Faux en écriture privée.....	5,45	—	1,97	—
Assassinat.....	5, »	—	8,30	—

(Tableau IV).

C'est, comme les années précédentes, le département de la Seine qui a fourni le contingent le plus élevé : 11,37 p. 100 au lieu de 5,92 en 1891.

Viennent ensuite :

Alger, 5 p. 100 contre 1,59 p. 100 en 1891 ; le Nord, 4,09 contre 1,97 ; Rhône, 3,63 (2,77 en 1891) ; Oran, 3,63 (1,19 en 1891) ; l'Ain et la Seine-Inférieure, 3,18 ; la Corse, la Somme et les Bouches-du-Rhône, 2,72. Les rapports étaient respectivement, en 1891, 2,77 ; 1,59 et 4,35 p. 100.

(Tableau V).

Les étrangers au nombre de 28, comprenaient :

Espagnols.....	8
Belges.....	7
Italiens.....	6
Allemands.....	3
Suisses.....	3
Anglais.....	1

(Tableau VI).

Les 220 détenus présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1892, se répartissent ainsi sous le rapport de l'âge :

16 à 20 ans.....	24,09	p. 100	} 70,43 p. 100 au-dessous de 30 ans.
20 à 25 —	15,92	—	
25 à 30 —	30,42	—	
30 à 40 —	19,09	—	} 29,57 p. 100 au-dessus de 30 ans.
40 à 50 —	8,19	—	
50 à 60 —	2,29	—	
	<u>100</u>	»	

En 1891, la proportion était :

condamnés de moins de 30 ans.....	71,96	p. 100
— de plus de 30 ans	28,04	—

(Tableau VII).

Sous le rapport de l'état civil, les célibataires et veufs avec enfants ou sans enfants entraient dans le décompte :

les premiers dans une proportion de.....	2,28	p. 100
les seconds —	64,10	—
les détenus mariés { avec enfants, pour.....	21,81	—
{ sans enfants —	11,81	—
	<u>100</u>	»

(Tableau VIII).

Les 220 détenus présents à la fin de l'année comprenaient : 197 catholiques, 16 protestants, 2 israélites et 5 mahométans.

(Tableau IX).

Ils se répartissaient ainsi au point de vue des professions et métiers :

Rentiers.....	1	ou	0,45	p. 100
Employés de commerce ou de services publics	18	—	8,19	—
Commerçants, négociants	18	—	8,19	—
Professions alimentaires.....	13	—	5,91	—
Ouvriers de fabriques	35	—	15,92	—
Industries du bâtiment.....	38	—	17,28	—
Cultivateurs et manœuvres.....	62	—	28,19	—
Professions nomades	6	—	2,71	—
Militaires et marins.....	23	—	10,45	—
Sans profession ni métier.....	6	—	2,71	—
Totaux.....	220		<u>100</u>	» p. 100

(Tableau X).

Sur le nombre : 15,45 p. 100 avaient encouru la relégation. 22,28 p. 100 étaient en état de récidive (art. 56 et 58 du Code pénal), 16,81 p. 100 n'étaient point légalement récidivistes, mais avaient subi des condamnations antérieures. 7 p. 100 avaient été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle, et 28 p. 100 étaient soumis à l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine.

(Tableau XII).

Sous le rapport de l'instruction, les 220 condamnés présents à Saint-Martin-de-Ré, le 31 décembre 1892, étaient :

Illettrés.....	40	soit	19,00	p. 100
Savaient lire	8	—	3,63	—
— lire et écrire.....	151	—	67,64	—
— lire, écrire et calculer.....	12	—	5,65	—
Possédaient l'instruction primaire.....	8	—	3,63	—
— — supérieure.....	1	—	0,45	—
Totaux.....	220		<u>100</u>	»

L'état de l'instruction des condamnés était, à la fin de l'année, ce qu'il était au moment de leur entrée au dépôt, où il n'est pas donné d'enseignement scolaire.

(Tableau XIII).

Pendant leur séjour dans l'établissement, 9 condamnés ont vu leur peine commuée en celle de la réclusion ; 2 en celle de l'emprisonnement. Soit un total de 11 individus ayant été l'objet de mesures de clémence proposées par l'administration.

(Tableau XIV).

Il a été constaté 277 infractions à la discipline : 62 de plus qu'en 1891. Elles ont motivé un nombre égal de punitions.

En comparant les deux années (1891 et 1892) on remarque que les infractions d'une certaine gravité ont été en très petit nombre en 1892, par rapport à l'année précédente, notamment les :

Vols.....	7	en 1892	contre	11	en 1891
Rixes entre détenus	11	—	—	18	—
Refus de travail	3	—	—	5	—

Par contre, l'année précédente, on n'avait pas eu à relever de punitions pour attentats aux mœurs.

3 condamnés ont été punis, pour ce fait, en 1892.

Il a été signalé 209 infractions au silence contre 102 en 1891. Le service de surveillance s'est montré, sous ce rapport, plus vigilant que l'année précédente.

Aucune infraction n'a d'ailleurs présenté un caractère de gravité suffisant pour motiver le recours à la juridiction des tribunaux.

Aucune évasion n'a été accomplie ni tentée. Il en était de même en 1891.

(Tableaux XV, XVI, XVII, XVIII).

L'état sanitaire a été généralement satisfaisant.

Le nombre des malades admis à l'infirmerie ne s'est élevé qu'à 222 et celui des journées d'infirmerie à 3.206 — contre 3.916 l'année précédente.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont :

Les maladies des bronches et du larynx.....	23,00	p.100
Les embarras gastriques.....	12,00	—
Les gastrites et diarrhées.....	9,00	—
Les abcès et ulcères.....	8,56	—
Les contusions et plaies.....	8,10	—
Maladies des oreilles et de la bouche.....	7,65	—
— des yeux.....	4,50	—

Le nombre total des malades décédés a été de 3, soit une mortalité de :

1,098 p. 100 par rapport à la population moyenne de l'établissement.

1,293 p. 100 par rapport au chiffre des entrées à l'infirmerie.

Des 3 détenus décédés :

1 a succombé à une maladie des bronches et du larynx (maladie chronique).

1 est mort des suites d'embarras gastrique (forme aiguë).

1 était atteint d'une maladie chronique du cerveau et de la moëlle.

(Tableaux XIX et XX).

Le travail a été moins actif qu'en 1891.

Le nombre des journées de travail a été de 60.875 contre 99.946 en 1891.

Ce qui représente une moyenne de 197 travailleurs. Au 31 décembre, 212 détenus étaient occupés.

Les produits du travail forment un total de 34.477 fr. 73, et ressortent, en moyenne :

Par journée de travail à.....	fr. c.	0 56 63	contre	fr. c.	0 40 99	en 1891.
— de détention à.....		0 36 43			0 24 16	—

Sur ces produits, il a été attribué :

Au pécule des détenus.....	fr. c.	8 945 19
Aux entrepreneurs.....		25 532 54
Total.....		34 477 73

La moyenne du pécule ressort par journée de détention à 0 fr. 09 45.

Celle de la portion concédée aux entrepreneurs à 0 fr. 26 98 par journée de détention.

(Tableau XXII).

Le pécule disponible a été employé aux usages autorisés pendant la détention, ainsi qu'il suit :

Achat de supplément de pain.....	fr. c.	208 30
— autres aliments.....		10.712 55
— vestiaire.....		5.713 24
Dépenses en port de lettres et diverses.....		749 30
Envoi de secours aux familles.....		477 73
Restitutions.....		238 26

Total des dépenses..... 18.099 38

Calculées sur le nombre des journées de détention, ces dépenses donnent une moyenne, par jour, de 0 fr. 18 35.

(Tableaux XXIII et XXIV).

Enfin, les journées de détention se répartissaient ainsi suivant l'état d'occupation, de repos ou de punition :

Travail en commun.....	60.875	contre	99.246	en 1891.
Infirmes, vieillards et libérés..	10.545	—	12.158	—
Jours fériés.....	15.381	—	12.728	—
Prescription médicale.....	4.348	—	3.557	—
Journées de maladie.....	3.206	—	3.916	—
Punition.....	281	—	252	—

Total..... 94.636

Au 31 décembre 1891, les 220 condamnés étaient ainsi répartis :

Travailleurs.....	212	} 220
Au repos par ordre du médecin.....	1	
A l'infirmerie.....	7	